

Financement de la transition agroécologique en Région wallonne ;

Etablissement d'un référentiel d'évaluation et aperçu de la situation

Version : avril 2024

Recherche et rédaction : Amrom Caroline, Baret Philippe, Courtois Anne-Maud, Vandersteen Quentin

Cette étude a été menée par Sytra, équipe de recherche de l'UCLouvain, à la demande et avec le soutien financier d'Agroecology in Action.

Table des matières

Résumé.....	9
1 Introduction.....	10
1.1 CONTEXTE DE L'ETUDE.....	11
1.1.1 Constat de base.....	11
1.1.2 Un partenariat avec le mouvement Agroecology In Action.....	11
1.1.3 Ambitions de l'étude.....	12
1.2 OBJECTIFS DE L'ETUDE.....	12
2 Méthodologie.....	13
2.1 INTRODUCTION ET PERIMETRE DE L'ETUDE.....	14
2.2 CARTOGRAPHIE DES FLUX FINANCIERS PUBLICS VERS LES SECTEURS AGRICOLE ET ALIMENTAIRE EN REGION WALLONNE.....	16
2.2.1 Identification des flux financiers de la Région.....	16
2.2.2 Sélection des financements à visée agricole et/ou alimentaire.....	17
2.2.3 Exclusion des financements par manque d'information.....	18
2.3 EVALUATION DES FINANCEMENTS SELECTIONNES PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS DE TRANSITION AGROECOLOGIQUE.....	19
2.3.1 Les critères de l'agroécologie.....	19
2.3.2 Analyse qualitative des financements.....	20
2.3.3 Calcul des scores finaux.....	21
2.3.4 Catégorisation.....	22
2.3.5 Calcul du budget soutenant effectivement l'AE.....	22
2.3.6 Distribution par ministère.....	22
2.4 REPARTITION ET ANALYSE.....	22

2.4.1 Répartition des financements par scores et par contribution aux principes	22
2.4.2 Deux autres perspectives d'interprétation	23

3 Résultats25

3.1 RESUME..... 26

3.2 CONSTRUCTION DE LA BASE DE DONNEES 27

3.2.1 Contexte wallon..... 27

3.2.2 Inventaire des instruments 27

3.2.3 Sélection des financements liés aux secteurs agricole et alimentaire..... 29

3.2.4 Exclusion des financements par manque d'information 29

3.3 ANALYSE DE LA PART DE FINANCEMENTS CONTRIBUANT A L'AGROECOLOGIE . 31

3.3.1 Catégorisation..... 31

3.3.2 Le budget soutenant effectivement l'AE..... 33

3.3.3 Distribution par ministère..... 34

3.4 REPARTITION ET ANALYSE..... 37

3.4.1 Répartition par score..... 37

3.4.2 Répartition des financements par principe 39

3.4.3 Deux perspectives d'interprétation..... 40

4 Discussion & Conclusion 44

4.1 INTRODUCTION 45

4.2 FLUX FINANCIERS..... 45

4.2.1 La plus haute contribution 45

4.2.2 Le plus grand impact - Radical et Inclusif..... 46

4.3 PRINCIPES SOUTENUS 49

4.3.1 Mise en regard avec l'échelle de Gliessman..... 50

4.4 LIMITES DE L'ETUDE 50

4.4.1 Limites concernant l'accessibilité des données.....	50
4.4.2 Limites concernant le niveau de détails des données	52
4.4.3 Limites concernant l'outil d'analyse	52
4.5 CONCLUSIONS.....	54
ANNEXE 1. STRUCTURE DE LA BASE DE DONNEES	57
ANNEXE 2. LISTE DES STRUCTURES RENCONTREES	58
ANNEXE 3. LISTE DES « POINTS D'EXCLUSION » / RED LINES.....	58
ANNEXE 4. TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE LES TREIZE PRINCIPES D'HLPE, LE NIVEAU DE GLIESSMAN ET LES PRINCIPES DE LA FAO.....	59
ANNEXE 5 - LISTE DES FINANCEMENTS NON EVALUES	60
ANNEXE 6 - EXTRAIT DES TABLEAUX DE SUBSIDES LABELLISES "AGRICULTURE" POUR LES MINISTRES WILLY BORSUS ET « NATURE, ENVIRONNEMENT » CELINE TELLIER POUR L'ANNEE 2019.....	61

Table des figures

- Figure 1. Les principales étapes de la méthodologie..... 14
- Figure 2. Aperçu de l'étape d'analyse de la base de données 19
- Figure 3. Les treize principes de l'agroécologie, d'après HLPE (2019)..... 20
- Figure 4. Détail de l'étape d'analyse qualitative de la contribution effective des financements évalués à la transition agroécologique..... 21
- Figure 5. Les cinq niveaux de changement des systèmes alimentaires de Gliessman (2016). 24
- Figure 6. Les principales étapes de la méthode et les résultats associés 30
- Figure 7. Répartition du budget selon une « contribution mesurable » ou « sans contribution mesurable » à l'agroécologie..... 32
- Figure 8. Répartition des financements selon une « contribution mesurable » ou « sans contribution mesurable » à l'agroécologie..... 32
- Figure 9. Répartition du budget selon la contribution à l'AE 33
- Figure 10. Répartition des budgets sans contribution, avec contribution et soutenant effectivement l'AE pour le ministère de l'agriculture..... 35
- Figure 11. Répartition des budgets sans contribution, avec contribution et soutenant effectivement l'agroécologie pour le ministère de l'environnement 36
- Figure 12. Répartition du budget global selon les classes de scores obtenus par les financements..... 38
- Figure 13. Répartition des financements par score..... 38
- Figure 14. Résultats des cotations (n/a, 0, 1 ou 2) des 91 projets selon les 13 principes de l'agroécologie (établis par le HLPE) 39
- Figure 15. Mise en regard de l'échelle de Gliessman 43
- Figure 16. Un cadre bidimensionnel pour situer les démarches de transition..... 48

Table des tableaux

- Tableau 1. Périmètre temporel de l'étude..... 15
- Tableau 2. Liste des mots-clés utiliser pour sélectionner les projets relatifs aux secteurs agricole et alimentaire 18
- Tableau 3. Liste des principaux instruments publics identifiés en Région wallonne en lien avec les secteurs agricole et/ou alimentaire..... 27

- Tableau 4. Résultats de la construction de la base de données 30
- Tableau 5. Résultats de l'évaluation des financements..... 31
- Tableau 6. Répartition du budget entre ministères 34
- Tableau 7. Budgets totaux selon les scores obtenus et la pondération calculée 35
- Tableau 8. Répartition par classes de scores 37
- Tableau 9. Présentations des résultats avec leur budget pondéré (Classement décroissant selon le % de budget)..... 41
- Tableau 10. Les instruments et leur contribution (%) aux 10% de budget soutenant effectivement l'agroécologie en Région wallonne 47
- Tableau 13. Liste des structures rencontrées pour la construction de la base de données 58
- Tableau 14. Liste des "red lines" établies par la méthodologie développée par Moeller et al (2023) 58
- Tableau 15. Extrait du tableau de subsides enregistrés pour 2019 pour les ministres Willy Borsus et Céline Tellier..... 61

Liste des abréviations

Abréviation	Libellés
AB	Agriculture biologique
AE	Agroécologie
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
CIAE	Cellule Intégration Agriculture et environnement, cellule transversale du département eau
CRA-W	Centre wallon de Recherches agronomiques
DDD	Direction du développement durable (SPW)
DRD	Direction de la recherche et du développement (SPW)
DRP	Déclaration de politique régionale
ENVIeS	Plan wallon Environnement-Santé
FAO	L'organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
HLPE	Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition
OIP	Organisation d'intérêt publics
PAC	Politique Agricole Commune
PGDA	Programme de Gestion Durable des Azotes
PRW	Plan de Relance de la Wallonie
PWI	Plan Wallon d'Investissements
PWRP	Plan Wallon de Réduction des Pesticides
RW	Région wallonne
SPW	Service public de Wallonie

Résumé

Cette recherche s'inscrit dans une volonté d'analyser le cadre politique et économique encadrant la transition des systèmes agroalimentaires vers des modèles agroécologiques en Région wallonne.

Les résultats de l'étude révèlent que 10% des budgets alloués aux secteurs agricole et alimentaire entre 2019 et 2024 en Wallonie sont effectivement consacrés à l'agroécologie, soulignant un intérêt existant mais limité pour cette thématique.

En outre, l'analyse de la distribution de ces financements nous conduit à conclure qu'une proportion considérable des financements octroyés par la Région wallonne demeure de nature adaptative, suggérant la nécessité d'une réflexion plus audacieuse pour orienter davantage de ressources publiques vers une transition profonde et inclusive. La réflexion devant porter tant sur les principes agroécologiques soutenus que sur les budgets et temporalités des financements mobilisés.

Cependant, il convient de noter que ces résultats doivent être interprétés avec précaution. La méthodologie appliquée permet en effet de rendre compte des intentions de projets, mais non de leur impact réel. De plus, les référentiels utilisés (HLPE et Gliessman) sont des outils d'évaluation et ne capturent pas toutes les nuances de la réalité sur le terrain. Ces résultats servent donc de point de départ pour une réflexion plus approfondie sur la position de la Région wallonne par rapport à la transition agroécologique.

Par ailleurs, cette étude met en évidence la complexité administrative au sein de la Région wallonne, notamment en ce qui concerne le manque de données publiquement accessibles, ce qui peut constituer un véritable frein pour piloter efficacement la transition et identifier les domaines d'intervention prioritaires.

1 Introduction

1.1 CONTEXTE DE L'ETUDE

1.1.1 Constat de base

De la rencontre des limites planétaires avec des modèles de production agricole efficaces mais peu soutenables d'un point de vue environnemental résulte une demande de transition rapide et profonde des modèles agricoles (De Schutter 2011). Dans ce contexte, l'agroécologie s'est peu à peu imposée comme une alternative crédible à l'agriculture dite conventionnelle, qui est notamment plus dépendante des intrants de synthèse.

De plus en plus de pays, en Europe et au-delà, intègrent de manière de plus en plus explicite l'agroécologie dans leurs politiques nationales en matière d'agriculture et d'alimentation. Cette approche holistique est reconnue comme une manière efficace de transformer leurs systèmes agricoles et alimentaires en vue de respecter les engagements des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, ainsi que les objectifs du Green Deal européen, notamment la stratégie de la Ferme à la Table. Cette transformation nécessite cependant des investissements importants, à la fois en termes de changement de mentalité et de ressources financières, pour promouvoir les approches agroécologiques dans l'ensemble du système alimentaire. La recherche internationale a révélé que les approches agroécologiques sont souvent marginalisées dans les flux de financement existants, et lorsqu'elles reçoivent un soutien, cela se fait fréquemment de manière non pertinente (DeLonge, Miles, et Carlisle 2016; Vermeulen et Schutter 2020; Biovision Foundation for Ecological Development & IPES-Food 2020; Moeller 2020; ActionAid Malawi 2021). Selon la FAO, le soutien actuel à l'agriculture favorise des mesures qui sont de manière générale inefficaces, inégalement réparties et préjudiciables à l'environnement et à la santé humaine (FAO, UNDP and UNEP 2021).

La présente étude propose une évaluation des niveaux actuels de soutien financiers des autorités publiques de la Région wallonne en faveur de la transition agroécologique.

1.1.2 Une demande du mouvement Agroecology In Action

La présente étude a été menée par l'équipe de recherche universitaire Sytra, sous convention avec le mouvement Agroecology In Action (AiA). Ce mouvement vise à rassembler, soutenir et multiplier les nombreuses dynamiques et projets d'agroécologie et d'alimentation solidaire en Belgique.

Pour plus d'information : <https://www.agroecologyinaction.be>.

1.1.3 Ambitions de l'étude

Le soutien à l'agriculture durable, à la transition agroécologique et à la relocalisation de l'alimentation semble de plus en plus présent dans les discours et les engagements politiques en Belgique. On peut citer comme exemples récents au niveau des différentes régions :

- Région wallonne (RW) : le 'Plan de transition agroécologique', dans le cadre du 'Plan de relance de la Wallonie' (PRW) ; le plan 'Relocaliser l'alimentation' ; les stratégies 'Manger Demain' et 'Food Wallonia' (Alliance Emploi-Environnement sur l'Alimentation) ; le 'Plan de développement de la production biologique à l'horizon 2030'.
- Région de Bruxelles Capitale (RBC) : la 'Stratégie Good Food 2'.
- Région Flamande : les stratégies 'GO4Food' et 'biologische landbouw 2018-2022'.

Mais qu'en est-il de l'impact de ces financements sur la mise en place d'une transition agroécologique, tant en termes d'enveloppes budgétaires allouées que de pertinence ? L'ambition de cette étude est d'évaluer la part des budgets dédiés à l'agriculture et à l'alimentation qui est effectivement dirigée vers une transition agroécologique en Région wallonne.

1.2 OBJECTIFS DE L'ETUDE

Les objectifs généraux de cette étude sont :

- Obtenir une vision globale des instruments et montants publics de soutien aux systèmes agricoles et alimentaires mis en place par la Région wallonne ;
- Identifier et quantifier parmi ceux-ci la part dédiée à des projets qui soutiennent et s'inscrivent dans une perspective de transition agroécologique ;
- Evaluer leur pertinence et adéquation par rapport à la mise en œuvre d'une dynamique de transition agroécologique réellement transformatrice.

2 Méthodologie

L'objectif est d'établir un référentiel robuste et mobilisable au-delà de cette présente étude. Ce référentiel se compose, d'une part, d'une cartographie des flux financiers publics vers les secteurs agricole et alimentaire en Wallonie et, d'autre part, de critères d'évaluation des financements visant à caractériser leur pertinence et adéquation par rapport à la mise en œuvre d'une transition agroécologique.

2.1 INTRODUCTION ET PERIMETRE DE L'ETUDE

L'objectif de la méthodologie décrite ci-dessous est d'identifier la part de soutiens financiers contribuant à l'agroécologie en Wallonie, par opposition aux soutiens financiers dirigés vers l'agriculture conventionnelle (ou apportant des modifications trop superficielles aux approches pour être considérées comme agroécologiques). Elle s'inspire du cadre méthodologique développé par Moeller et al. (2023) pour mesurer l'intégration des principes agroécologiques dans des projets ou politiques publiques. Cette méthodologie ayant été développée avant tout pour des projets (de coopération) à l'international, elle a été adaptée au contexte wallon.

La méthodologie est structurée en deux phases principales (Figure 1) :

- La construction d'une base de données regroupant les financements wallons destinés à être évalués (section [2.2](#)).
- L'évaluation de la contribution effective des financements répertoriés à l'agroécologie (section [2.3](#)).

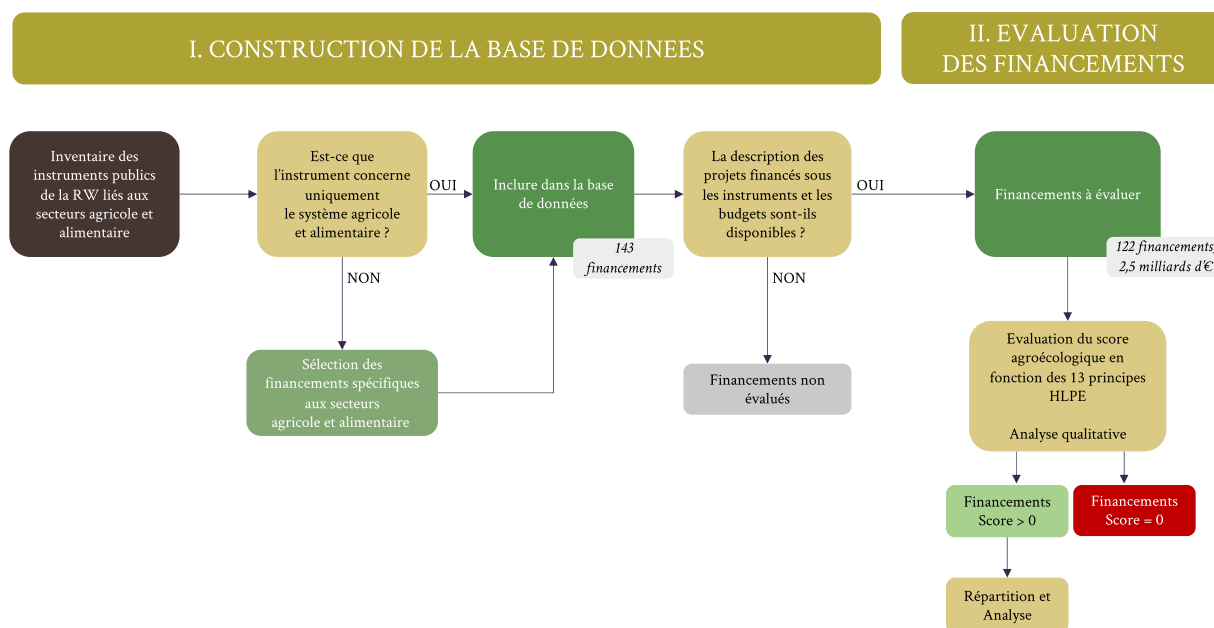


Figure 1. Les principales étapes de la méthodologie

Note : Sytra, inspiré de Moeller et al. (2023)

Il est important de noter que l'évaluation des flux financiers publics de la Région repose sur les intentions d'action, c'est-à-dire qu'elle se fonde sur les objectifs définis dans les descriptions des financements. Par exemple, pour évaluer le caractère agroécologique des financements alloués via des appels à projets tels que celui visant à soutenir la relocalisation de l'alimentation en Wallonie dans le

cadre du plan Food Wallonia, notre méthodologie se concentre principalement sur l'appréciation de l'intention globale de cet appel, plutôt que sur l'analyse individuelle des résultats de chaque projet sélectionné au sein de cet appel. Cette approche peut entraîner un biais dans les résultats, car nos analyses mettent en lumière les motivations de la Région, mais ne tiennent pas compte des impacts réellement atteints. Cependant, étant donné l'hétérogénéité des données et leur accessibilité, certains financements ont dû être évalués sur base d'autres ressources pour ne pas les sortir de la base de données. On note par exemple l'utilisation :

- Des rapports « Etat de l'Agriculture Wallonne » pour les montants Pilier I de la PAC 2014-22,
- Des rapports annuels d'activités pour l'APAQ-W,
- D'un rapport de la période 2016-2019 pour le CRA-W¹, qui définissait un pourcentage de 20% bénéficiant l'agriculture biologique pris comme pourcentage pouvant être attribué à l'AE. Ce même pourcentage de 20% dédié à l'agriculture biologique a été considéré pour la période étudiée.

Le périmètre de l'étude recouvre l'ensemble des budgets gérés par la Région wallonne (administrations et cabinets ministériels) pour la période 2019 à 2024. Cette période permet d'évaluer les actions menées dans le cadre de la dernière Déclaration de politique régionale (DPR) du Gouvernement wallon 2019-2024. Elle permet également d'intégrer l'ancienne PAC 2014-2020² ainsi que la nouvelle PAC 2023-27. Les budgets débloqués à l'échelle des provinces ou communes ne sont pas pris en compte.

Tableau 1. Périmètre temporel de l'étude

Instruments	Durée de l'instrument	Budget (Durée totale)	Nombre d'années considérées dans l'étude	Budget considéré dans l'étude
PAC Ier Pilier 2014-2020 (-22)	8 ans	[Budget annuel disponible : 234 386 000 €] ³	4 ans (2019-2022)	937 544 000 €
PAC IIème Pilier 2014-2020(-22)	8 ans	653 733 039 €	4 ans (2019-2022)	319 010 817 €
PAC Ier Pilier 2023-2027	5 ans	1 673 314 742 €	2 ans (2023-2024)	669 325 897 €
PAC IIème Pilier 2023-2027	5 ans	534 311 000 €	2 ans (2023-2024)	213 724 400 €
Autres	Spécifique/instrument période 2019-2024		Spécifique/instrument période 2019-2024	538 704 499 €

¹ Il n'a pas été possible de prendre connaissance de rapports d'activité plus récents. Seuls des rapports d'activités scientifiques (publications) sont disponibles pour les années étudiées.

² La PAC 2014-20 a été prolongée sur les années 2021 et 2022. Le budget considéré pour ces années résulte donc d'un calcul du budget annuel sur base du budget initial 2014-2020.

³ *Idem*

2.2 CARTOGRAPHIE DES FLUX FINANCIERS PUBLICS VERS LES SECTEURS AGRICOLE ET ALIMENTAIRE EN REGION WALLONNE

Afin d'appréhender l'ensemble des flux monétaires en provenance de la Région wallonne, nous avons débuté avec une phase de cartographie. Cette phase s'est déroulée en trois étapes :

- a. Compréhension des mécanismes de déblocage des fonds publics par la Région pour identifier les flux pertinents (section [2.2.1](#)).
- b. Isolation des flux spécifiquement rattachés aux secteurs agricole et alimentaire (section [2.2.2](#)).
- c. Exclusion des financements pour lesquels les informations étaient insuffisantes (section [2.2.3](#)).

2.2.1 Identification des flux financiers de la Région

a. Appréciation du contexte wallon

La Déclaration de Politique Régionale est le premier document de contexte à prendre en compte pour apprécier le contexte : ce document étant considéré comme une feuille de route pour les ministères. La présence ou l'absence du terme agroécologie ou de transition agroécologique, semblait être la première vérification à faire.

b. Evaluation de l'accessibilité des données

Une recherche des données disponibles en ligne a été entreprise. Elle a été complétée par six entretiens avec des acteurs des services publics wallons (SPW) (Annexe 2). Cette démarche visait à identifier les divers mécanismes financiers en vigueur en Wallonie pour le financement public de projets ou d'acteurs.

Cette étape exploratoire a mis en évidence une dispersion des informations disponibles. On note par exemple l'absence d'une consolidation régulière des financements associés aux différentes matières ou, du moins, l'absence d'une communication publique régulière sur ceux-ci. On note également une variété d'outils, budgets et modalités d'accès à ceux-ci rendant complexe la réalisation d'une cartographie exhaustive. Les limitations liées à l'accès restreint à des données de qualité et leur impact sur notre étude sont détaillées dans la section [4.4.1](#) (*Limites concernant l'accessibilité des données*). En conséquent, afin d'obtenir une cartographie des flux financiers mobilisables dans le cadre de cette étude, nous avons opté pour une approche basée sur l'identification d' « instruments publics régionaux ».

c. Inventaire des instruments publics

Dans le cadre de cette étude, les instruments publics régionaux désignent des programmes, initiatives, aides ou politiques à travers lesquels des budgets publics sont libérés pour une période précise, en vue de certains objectifs. L'étude se focalise sur les instruments finançant exclusivement ou partiellement des projets ou acteurs actifs dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation en Wallonie. À partir de l'identification des principaux instruments publics régionaux, nous avons identifié les lignes de financements pertinentes pour notre étude.

2.2.2 Sélection des financements à visée agricole et/ou alimentaire

Parmi les instruments identifiés en Wallonie (Tableau 3), certains soutiennent en partie des projets liés aux secteurs agricole et alimentaire, et en partie des projets liés à d'autres secteurs. C'est le cas par exemple du Plan de Relance de la Wallonie (PRW) qui a pour objectif, de manière générale, de stimuler l'économie régionale, de créer des emplois, de favoriser la transition vers une économie plus durable et de soutenir les secteurs les plus touchés par la crise sanitaire. L'étape de sélection des financements consiste à filtrer parmi l'ensemble des projets financés par ces instruments ceux qui touchent spécifiquement aux secteurs agricole et/ou alimentaire.

a. Définition des mots-clés liés aux secteurs agricole et alimentaire

L'identification des financements relatifs aux secteurs agricole et alimentaire a été réalisée sur base de la présence de mots-clés (Tableau 2). Ces vingt mots-clés et leur déclinaison, ont été établis suite à plusieurs étapes de lectures de projets et programmes. Ont été exclus de cette liste, des mots-clés considérés comme trop larges pour effectuer une sélection pertinente, tels que les mots « durable », « environnement », ou « local ». Ceux-ci ne sont pas suffisamment spécifiques et sont utilisés dans la plupart des secteurs.

Tableau 2. Liste des mots-clés utiliser pour sélectionner les projets relatifs aux secteurs agricole et alimentaire

Mots-clés liés aux secteurs agricole et alimentaire
Adaptation
Agriculture
Agricole, agric-
Agroécologie
Alimenta-, -ire, -tion
Biologique
Climat
Commercialisation
Écologie
Exploitation (agricole)
Filières
Gaspillage
Producteurs
Résilience
Revenus agricoles
Sécurité alimentaire
Souveraineté
Transition agro, -écologique, -alimentaire
Transformation
Coopérat-, -ive, -ion

Note : Ces mots-clés ont été établis par Sytra dans le cadre de cette étude.

2.2.3 Exclusion des financements par manque d'information

Etant donné une finalité d'analyse des financements, il est nécessaire de disposer, d'une part, d'une quantité suffisante d'informations qualitatives sur chacun de ceux-ci et, d'autre part, d'un montant associé. Les financements pour lesquels la documentation était insuffisante ou indisponible ou pour lesquels aucun montant n'était identifiable, sont exclus de la liste des financements étudiés.

2.3 EVALUATION DES FINANCEMENTS SELECTIONNES PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS DE TRANSITION AGROECOLOGIQUE

Suite à la cartographie des flux financiers pertinents en Région wallonne, la seconde phase de la méthodologie s'est penchée sur l'évaluation du caractère agroécologique des financements recensés.

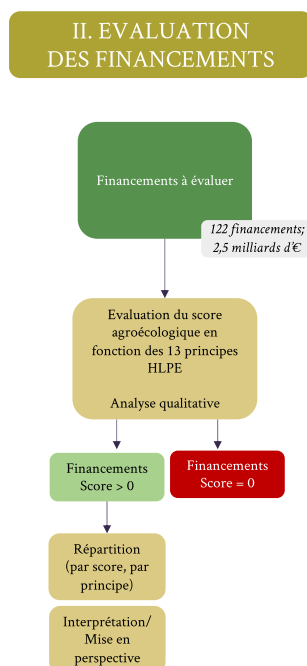


Figure 2. Aperçu de l'étape d'analyse de la base de données

Les financements « à évaluer » ont été soumis à une analyse qualitative, consistant à lire les descriptions de projets pour y attribuer des scores *agroécologiques* en fonction de critères propres à la transition agroécologique.

2.3.1 Les critères de l'agroécologie

Nous avons choisi de définir l'agroécologie et d'évaluer la contribution des financements wallons à la transition agroécologique en nous appuyant sur les treize principes fondateurs de l'agroécologie, tels qu'ils ont été définis par le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE 2019) (Figure 3).



Figure 3. Les treize principes de l'agroécologie, d'après HLPE (2019)

2.3.2 Analyse qualitative des financements

L'analyse des financements a impliqué un processus itératif d'évaluation qualitative des documents de projet disponibles, selon la méthodologie de Moeller et al. (2023). Les projets sont évalués sur chacun des 13 principes HLPE, sur une échelle de « 0 à 2 », où « 2 » est l'expression d'une approche transformatrice forte, « 1 » représente un alignement partiel avec l'agroécologie et « 0 » ne représente aucun alignement ou le maintien du statu quo (Figure 4). Après la première évaluation, une seconde itération, réalisée par un évaluateur différent, a été entreprise afin de garantir une application cohérente et systématique des scores.

Étant donné que certains principes peuvent être hors du domaine d'application d'un financement spécifique (par exemple, un financement orienté vers la production de céréales peut ne pas traiter des questions liées à la santé animale), le cadre d'analyse offre la possibilité de les prendre en compte en indiquant "non applicables" (n/a). Ce mécanisme a été mis en place par Moeller et al. (2023) pour éviter que des projets ayant un champ d'action restreint, mais qui contribuent de manière importante aux transitions agroécologiques, soient exclus de l'évaluation ou notés négativement.

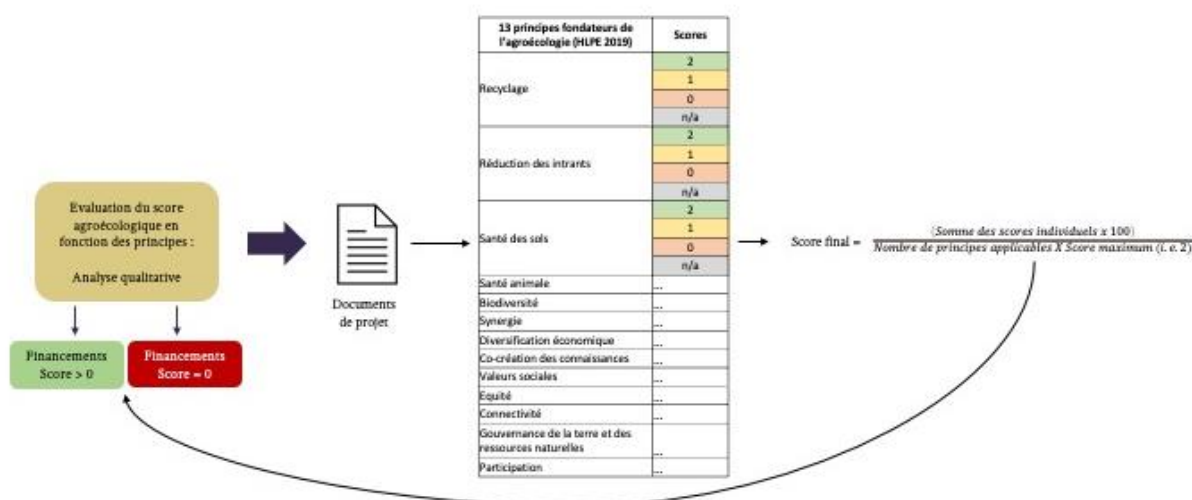


Figure 4. Détail de l'étape d'analyse qualitative de la contribution effective des financements évalués à la transition agroécologique.

Cependant, comme proposé par Moeller et al. (2023), quatre principes sont toujours applicables et ne peuvent pas être notés "n/a". Il s'agit (1) de la cocréation de connaissances, (2) des valeurs sociales et des régimes alimentaires, (3) de l'équité et (4) de la participation. Ces principes doivent toujours être évalués et la note « 0 » doit leur être attribuée si le projet en question ne les aborde pas. Cela garantit que la note globale du projet est réduite pour les projets qui n'abordent pas ces principes agroécologiques considérés comme particulièrement importants dans une approche systémique de la transition.

Par ailleurs, l'outil fait également état de quelques « Points d'exclusion » (« Red lines »). Il s'agit de certaines pratiques ou aspects qui mènent l'ensemble du projet à zéro, peu importe les possibles contributions du projet à l'un ou l'autre principe. Ces projets contenant des activités définies dans ces red lines ne peuvent être considérés comme agroécologiques. Ces « limites »/ « Red lines » sont au nombre de treize et sont reprises en Annexe 3. Liste des « points d'exclusion » / Red lines. On y trouve, par exemple, l'introduction d'OGM ou encore le soutien à l'élevage industriel.

2.3.3 Calcul des scores finaux

Pour calculer la part d'un financement contribuant à la transition agroécologique, un score final (exprimé en pourcentage) est calculé sur base des treize scores individuels attribués aux principes selon la formule :

$$\text{Score final} = \frac{\text{Somme des scores individuels} \times 100}{\text{Nombre de principes applicables} \times \text{Score maximum (i.e. 2)}}$$

2.3.4 Catégorisation

Sur base des scores, nous pouvons identifier deux catégories distinctes de financements

- Les financements sans contribution mesurable à l'agroécologie (score = 0%).
- Les financements qui présentent une contribution mesurable à l'agroécologie (score > 0%).

Cette distinction en deux catégories représente un premier résultat. Les projets qui obtiennent un score supérieur à zéro font ensuite l'objet d'une seconde analyse (2.3.5) et d'une interprétation.

2.3.5 Calcul du budget soutenant effectivement l'AE

Pour calculer la part de budget de chaque financement soutenant « effectivement » l'agroécologie, Moeller et al. (2023) propose de multiplier le budget d'un financement par son score agroécologique.

Par exemple : pour un financement de 100 000 euro ayant obtenu un score agroécologique de 30%, seuls 30 000 euro sont considérés comme contribuant effectivement à l'AE.

Trois résultats seront donc présentés dans la présente étude :

- le nombre et le montant des financements « sans contribution mesurable » (score = 0%),
- le nombre et le montant des financements « avec contribution mesurable » (score > 0%),
- La part du montant des financements soutenant effectivement l'AE (budget des financements multipliés par leur score > 0%).

2.3.6 Distribution par ministère

Chaque financement étant engagé par un ministère responsable, nous avons retracé le lien entre, d'une part, les financements et leur contribution mesurable et effective (2.3.5) à l'agroécologie et, d'autre part, le(s) ministère(s) en charge.

2.4 REPARTITION ET ANALYSE

2.4.1 Répartition des financements par scores et par contribution aux principes

Le score agroécologique calculé pour chaque projet permet d'évaluer à quel point le financement contribue aux différents principes. Les scores élevés traduisent un soutien à un nombre important de principes de l'AE, tandis que des scores bas indiquent une contribution limitée.

Deux répartitions sont proposées, une par score et une par principe.

a. Répartition par score

Les financements évalués ont-ils principalement obtenu des scores faibles ou s'agit-il d'une distribution plus variée ? Quels budgets pour quel score ? Afin de produire une image rapide de la distribution des financements et des budgets, les scores sont groupés par classe de 20%.

b. Répartition par principe

Pour chaque financement, une évaluation des treize principes est faite et une note est associée. Il est dès lors possible de comparer les principes entre eux, c'est-à-dire distinguer ceux qui sont effectivement abordés dans les financements (score différent de « n/a ») et ceux qui ne le sont pas ou moins (ceux recevant des « n/a ») ou encore identifier les principes qui obtiennent des scores élevés (score égal à 1 ou 2). Une vision globale sur les principes et leur prise en compte dans les descriptions des projets donne une information stratégique.

2.4.2 Deux autres perspectives d'interprétation

a. Analyse par instruments

L'étude des financements a ensuite été complétée par une évaluation au niveau des instruments. Ce niveau supérieur d'analyse permet

1. De situer l'information dans un contexte de communication plus familier : les instruments, comme le Plan Bio 2030, servent de vitrine publique pour justifier les financements. Évaluer la contribution de tels instruments, dans leur ensemble, à l'agroécologie sera plus informatif pour un public étendu que de se limiter à une analyse au niveau des lignes budgétaires.
2. D'adopter, pour les instruments regroupant plusieurs lignes de financements dans la base de données de cette étude (par exemple, le Plan de Relance de la Wallonie, le Plan Bio 2030) une approche plus systémique à l'évaluation du soutien à l'agroécologie. De façon à distinguer les instruments dont l'objectif principal est un soutien (holistique) à l'AE de ceux dont certains financements seulement ont une portée agroécologique.

b. Mise en regard avec le référentiel de Gliessman

Le référentiel Gliessman a couramment été adopté dans les premières études analysant les flux financiers à destination de l'agroécologie (DeLonge, Miles, et Carlisle 2016; Moeller 2020; Biovision Foundation for Ecological Development & IPES-Food 2020; Vermeylen et Schutter 2020). En particulier, ce référentiel suppose que pour être réellement transformative, l'agroécologie doit aller au-delà des changements incrémentiels dans les pratiques agronomiques à l'échelle de l'exploitation agricole (niveaux 1 et 2) et se diriger vers un changement plus transformateur (niveaux 3 à 5) qui met l'accent sur les dimensions politiques et sociales du changement (Figure 4). Cette mise en regard des scores agroécologiques obtenus avec les niveaux de changements de Gliessman doit permettre de distinguer les financements tendant vers un changement réellement transformateur des secteurs agricole et alimentaire wallons de ceux proposant un changement plus incrémentiel.



Figure 5. Les cinq niveaux de changement des systèmes alimentaires de Gliessman (2016).

C'est l'outil Agroecology Criteria Tool (ACT), développé par Biovision, qui a été utilisé pour catégoriser le niveau d'agroécologie des financements selon les niveaux de Gliessman. Une [feuille Excel est disponible en ligne](#) pour guider l'évaluation. L'outil associe à chaque niveau de Gliessman un ou plusieurs éléments agroécologiques de la FAO (FAO 2018) et, pour chacun, joint une série de critères. Par exemple, le niveau 1 de Gliessman (Augmentation de l'efficacité des pratiques industrielles et conventionnelles) est associé à l'élément « Efficacité ». Cet élément est associé à sept critères : 1/ réduction de l'utilisation d'eau, 2/ réduction de l'utilisation de pesticides et produits vétérinaires, 3/ réduction de l'application d'engrais synthétiques et de l'utilisation d'aliments pour animaux synthétiques, 4/ réduction de l'utilisation d'énergie, 5/ réduction de l'utilisation des semences, 6/ réduction des déchets et 7/ amélioration des variétés végétales et des races animales. Pour chaque niveau et élément de l'agroécologie, l'évaluateur indique si les critères énumérés sont soit présents (1) soit absents (0) dans le projet. Pour atteindre un certain niveau de Gliessman, il suffit d'avoir au minimum un élément de ce niveau présent (1) dans le projet.

Chaque financement considéré dans la base de données a été évalué selon les treize principes HLPE d'une part et selon l'outil ACT d'autre part.

3 Résultats

Cette partie présente les résultats obtenus pour les deux étapes de la méthodologie : la construction de la base de données et l'évaluation des financements.

3.1 RESUME

Ce chapitre se compose de trois parties distinctes : la définition de la base de données finale, les informations budgétaires visant à documenter les flux financiers qui financent l'agroécologie et l'appréciation de la distribution des financements selon les scores et principes.

Les résultats des deux premières parties permettent d'identifier les éléments suivants :

- **Un budget global minimal de 2,678 milliards d'euro** est dédié aux secteurs agricole et alimentaire en Région wallonne (Combinaison de fonds européen et Région wallonne étant donné la prise en compte des budgets de la PAC) pour la période 2019-2024.
- Au sein de cette enveloppe globale, nous sommes en mesure d'analyser le montant de **2,485 milliards d'euro correspondant à 122 financements** (93% du budget global). Vingt et un financements manquent d'information descriptive ou budgétaire pour pouvoir être intégrés dans l'analyse.
- Dans l'enveloppe des financements analysés (le 93% considéré comme 100%), **nous identifions que 37% du budget (euro) correspond à des financements identifiés comme ayant une contribution mesurable à l'AE**. C'est-à-dire que leur score agroécologique est différent de zéro selon la cotation avec les treize principes HLPE. Ils sont au nombre de 91.
- L'analyse par budget et nombre de financements nous permet de calculer que les financements agroécologiques ont une valeur moyenne de 10 millions contre 50 millions pour les non agroécologiques.
- Au sein de ce financement global analysé, nous identifions seulement **10% de financements soutenant effectivement l'AE**. Ce résultat est obtenu en multipliant les montants des financements par le score agroécologique obtenu.
- A l'étude des 10% des financements effectivement dédiés à l'AE, nous pouvons distinguer une distribution différente entre ministères. **Le Ministère ayant la compétence de l'agriculture¹ dédie 8% du budget agriculture identifié à des projets qui soutiennent effectivement l'AE, alors que le Ministère ayant l'environnement² dans ses compétences dédie 41% de ses budgets alimentaires à des projets soutenant effectivement l'AE.**

L'interprétation des données par instruments et selon Gliessman, est abordée dans la troisième partie du chapitre « Répartition et analyse ».

¹ Ministère de l'Economie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Agriculture, de l'Aménagement du territoire, de l'IFAPME et des Centres de compétence, Ministre Willy Borsus.

² Ministère de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du bien-être animal, Ministre Céline Tellier.

3.2 CONSTRUCTION DE LA BASE DE DONNEES

3.2.1 Contexte wallon

Le mot “agroécologie” apparaît une fois dans le document de la Déclaration de Politique Régionale de la Wallonie 2019-2024. Il apparaît entre parenthèses dans une énonciation de modes de production qui devront être étudiés par le CRA-W, dans un paragraphe dédié à la recherche agronomique.

Extrait de la DPR (p.80) : “ *Le Gouvernement évaluera les missions et le fonctionnement du CRAW afin de renforcer son rôle de recherche et d’accompagnement des producteurs et transformateurs et de développement de l’innovation dans les filières agro-alimentaires notamment dans une perspective de diversification et de promotion des nouveaux modes de production (bio, agroécologie, permaculture, etc.).*”

Cette unique occurrence dans une perspective de “recherche” traduit un *a priori* faible engagement de la Région wallonne vis-à-vis d’une transition agroécologique.

3.2.2 Inventaire des instruments

Le travail d’investigation a mené à l’identification de quinze instruments¹ entièrement ou partiellement dédiés aux secteurs agricoles et/ou alimentaires (Tableau 3).

Tableau 3. Liste des principaux instruments publics identifiés en Région wallonne en lien avec les secteurs agricole et/ou alimentaire.

Instruments	Code	Budget considéré dans l’étude
Politique Agricole Commune Ier Pilier (2014-2022)	PAC 2014-2022 Pilier I	937.544.000 €
Politique Agricole Commune Ier Pilier (2023-2027)	PAC 2023-2027 Pilier I	725.325.897 €
Plan wallon de Développement Rural (2014-2022)	PAC 2014-2022 PwDR	319.010.817 €
Plan wallon de Développement Rural (2023-2027)	PAC 2023-2027 PwDR	213 724 400 €
Organisation d’intérêt publics	OIP	176.488.514 €
Plan de Relance de la Wallonie	PRW	159.299.500 €
Aides d’Etat, faisant référence à la réglementation européenne relative à la concurrence	PAC Aides d’état	138.157.333 €
Plan de développement de l’agriculture Biologique 2030	Green deal Plan Bio 2030	23.272.718 €

¹ Pour rappel : « Dans le cadre de cette étude, les instruments publics désignent des programmes, initiatives, aides ou politiques à travers lesquels des budgets publics sont libérés en vue de certains objectifs. L’étude se focalise sur les instruments finançant exclusivement ou partiellement des projets ou acteurs actifs dans les domaines de l’agriculture et de l’alimentation durable en Wallonie ».

Plan d'actions « Cantines » complémentaire au Green Deal	Green deal Cantines durables	14.100.000 €
Food Wallonia, plan d'action pour une transition vers un système alimentaire durable en Wallonie	Food Wallonia	13.350.000 €
Subsides et convention gérées par la Cellule Intégration Agriculture et environnement, cellule transversale du département eau	Subside CIAE	8.361.433 €
Plan Wallon d'Investissements	PWI	4.000.000 €
Plan wallon Environnement-Santé	ENVieS	1.675.000 €
Programme de Gestion Durable des Azotes, faisant référence à la Directive 91/676/CEE du Conseil de l'Union européenne	PGDA Directive Nitrate 91/676/CEE	- €
Plan Wallon de Réduction des Pesticides, faisant référence à la Directive 2009/128/CE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable	PWRP Sustainable Use Directive 2009/128/EC	- €
Code rural (Financement Collège des Producteurs)	Code Rural	- €
Subsides des différentes Directions du SPW	Subside (DRD, etc.)	- €

Note : Certains instruments pouvant couvrir une période différente de celle de l'analyse (2019-2024), les budgets considérés dans cette étude ont été ajustés pour correspondre à la période de référence. Lorsque des financements annuels étaient disponibles, ils ont été directement pris en compte. En l'absence de données annuelles détaillées, une règle de trois a été appliquée pour estimer la part du financement sur la période 2019-2024. Aucun budget n'a pu être identifié dans le cadre de cette étude pour les quatre derniers instruments.

La ligne "subsides" fait référence aux subsides gérés par les différentes directions du SPW. Il est apparu au cours des entretiens menés avec les acteurs que les différentes directions du SPW disposent de budgets distincts pour octroyer des subsides à des organismes pouvant mettre en œuvre certains projets ou missions.

3.2.3 Sélection des financements liés aux secteurs agricole et alimentaire

Les projets financés contenant au minimum l'un des mots-clés du Tableau 2 ont été répertoriés dans un Excel. Au total, 143 financements agricoles et/ou alimentaires ont été recensés (Annexe 1. Structure de la base de données)

Deux difficultés ont émergé au cours de cette étape de production d'une liste de référence :

- La possibilité que les financements répertoriés ne soient pas exhaustifs,
- Le risque de redondance.

Malgré l'utilisation des instruments comme porte d'entrée à l'identification des financements, il subsiste une imbrication complexe entre ces « instruments », les stratégies, programmes, projets, conventions et subsides, rendant leur identification et compréhension difficile à décrypter et à organiser pour un lecteur non initié.

3.2.4 Exclusion des financements par manque d'information

Avant d'entamer l'évaluation des 143 financements recensés, des informations supplémentaires ont été recherchées afin de compléter la description et le budget de ces financements, soit via la documentation en ligne, soit par la prise de contact avec les services associés aux différents projets. Pour vingt et un financements, il a été impossible de trouver une description ou un budget précis. Y est inclus la ligne « subsides des différentes directions du SPW ». Le travail d'identification de ces subsides¹ n'ayant pu être mené dans le cadre de cette étude étant donné les contraintes en temps et ressources². Les vingt et un financements ont donc été exclus de la suite de l'analyse et catégorisés en tant que financements non évalués. (Figure 6 et Tableau 4)

¹ Les seuls subsides intégrés dans la base de données, construite pour cette étude, sont les subsides de la cellule Intégration Agriculture et Environnement, dont les détails ont été partagés lors d'un entretien bilatéral.

² Un cadastre des subsides en Région wallonne existe cependant et s'est amélioré en termes de lisibilité entre mars et septembre 2023 (période de la présente étude). Ce site répertorie les subsides octroyés par les ministères selon quelques grandes thématiques. Ni l'inclusion détaillée de ces subsides dans le fichier Excel ni leur analyse n'ont pu être faites étant donné un très faible niveau d'information et de documentation des projets. Les seules informations disponibles sur le site, sont le bénéficiaire, une durée, un titre, un budget et le ministère en charge. Pour exemple, un extrait des subsides labellisés agriculture engagés en 2019 est disponible en annexe.

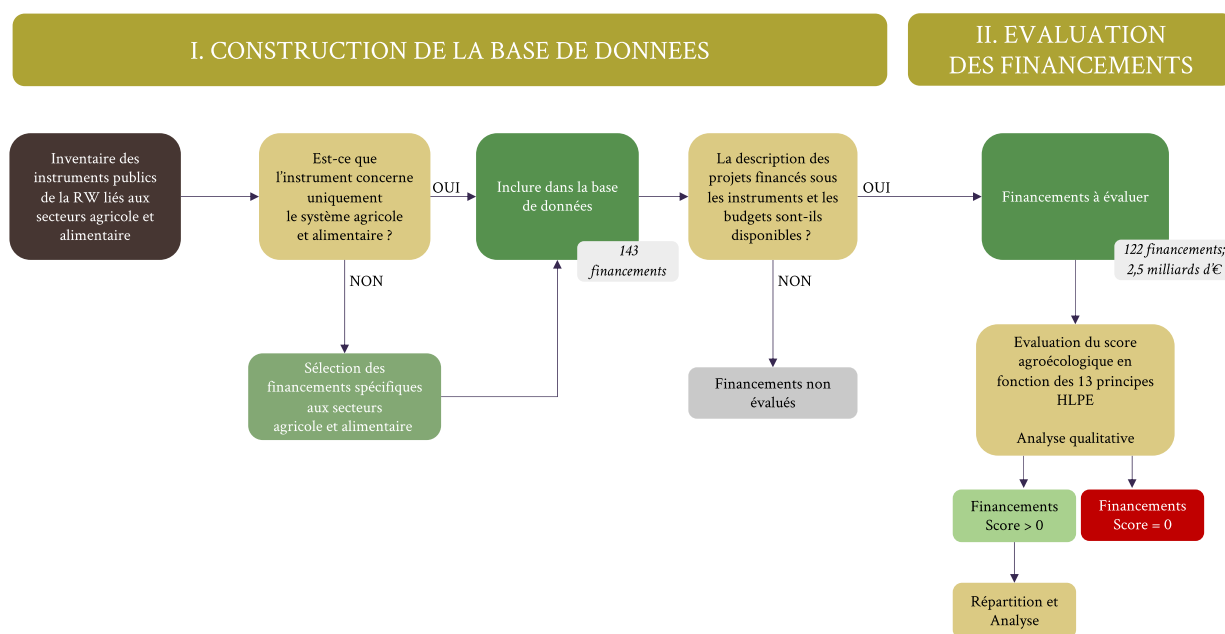


Figure 6. Les principales étapes de la méthode et les résultats associés

Note : Sytra, inspiré de Moeller et al. (2023)

Tableau 4. Résultats de la construction de la base de données

	Nombre de financements	Budget considéré	% Budget considéré
Total	143	2 678 309 612 €	100%
Non évalués, dont	21	192 464 400 €	7%
<i>Sans description</i>	2	192 464 400 €	7%
<i>Sans budget</i>	16		0%
<i>Sans budget ni description</i>	3		0%
Financements évalués	122	2 485 845 212 €	93%

L'enveloppe des 192,4 millions non évalués par manque de description correspond à des montants du Pilier II des deux PAC étudiées (72 millions pour l'ancienne PAC 2014-20 et 119,9 millions pour la nouvelle PAC 23-27). Les seize financements non évalués par manque de budget et les 3 financements non évalués par manque à la fois de description et de financement correspondent à des financements découlant du Code Rural, inclus dans le PGDA, dans le PWRP et encore l'ensemble des subsides non identifiés au sein des différentes directions (Tableau 3). L'Annexe 5 - Liste des financements non évalués reprend le détail de ces 21 lignes de financements non évalués.

3.3 ANALYSE DE LA PART DE FINANCEMENTS CONTRIBUANT A L'AGROÉCOLOGIE

L'analyse des scores permet d'étudier les flux financiers en Région wallonne selon les trois résultats envisagés dans la méthodologie.

- le nombre et le montant des financements « sans contribution mesurable » (score = 0%),
- le nombre et le montant des financements « avec contribution mesurable » (score > 0%),
- le montant des financements soutenant effectivement l'AE (budget des financements multipliés par leur score > 0%) ;

Tableau 5. Résultats de l'évaluation des financements

	Nombre de financements	Budget	% du Budget total
Financements évalués	122	2 485 845 212 €	100%
Financements sans contribution mesurable (Score = 0)	31	1 570 827 572 €	63%
Financements avec contribution mesurable (Score >0)	91	915 017 640 €	37%
Montant effectivement dédié à l'AE (Budget pondéré par score agroécologique)		246 949 797 €	10%

3.3.1 Catégorisation

a. En termes de budget

- 37% du budget total, soit près de 915 millions d'€, sont alloués à des financements présentant une contribution mesurable à l'agroécologie (score > 0%).
- 63% du budget total, soit un peu plus d'1.5 milliards d'€, sont alloués à des financements sans contribution mesurable à l'agroécologie (score = 0%).

Il est important de préciser ici que ces 37% du budget total représentent la somme des montants totaux de tous les financements qui soutiennent au minimum un principe de l'agroécologie. Ce pourcentage ne prend pas en considération le score obtenu, et donc le degré de contribution à l'AE. Ainsi, même si un financement ne contribue que très partiellement à l'AE (score faible), son montant total est inclus dans ce pourcentage. L'analyse pondérée du budget en fonction du score obtenu, permettant d'estimer la part de budget contribuant effectivement à l'agroécologie, est abordée à la section 3.3.2.

Catégorisation en terme de budget

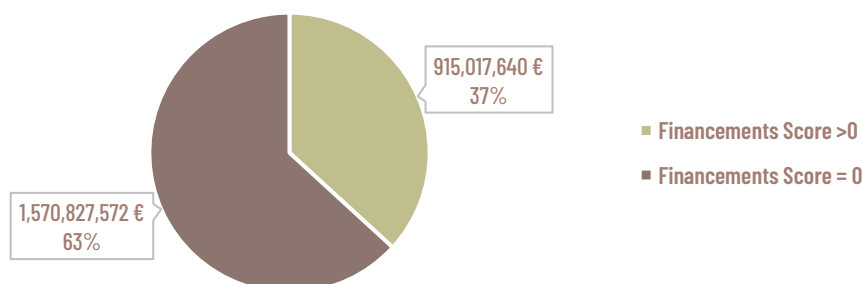


Figure 7. Répartition du budget selon une « contribution mesurable » ou « sans contribution mesurable » à l'agroécologie

b. Catégorisation en termes de nombre de financements

- 91 financements évalués présentent une contribution mesurable à l'agroécologie (score > 0%), soit 75% des financements évalués,
- 31 financements évalués sont sans contribution mesurable à l'agroécologie (score = 0%), soit 25% des financements

En rapportant les 91 et 31 financements à leurs budgets respectifs, il est possible de calculer une valeur moyenne pour les financements. Il apparaît que les financements agroécologiques ont une valeur moyenne de 10 millions, ce qui représente un cinquième de la valeur moyenne des financements non agroécologiques évaluée à 50 millions.

Catégorisation en terme de nombre de financements

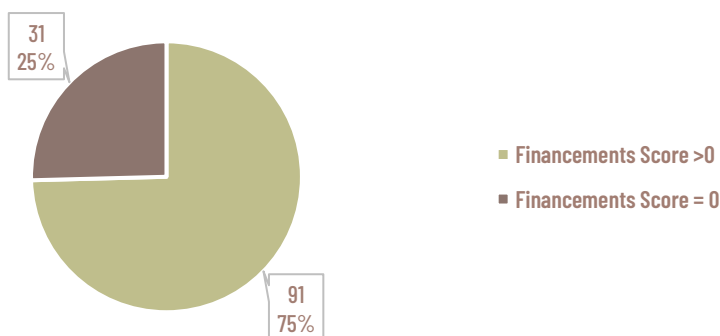


Figure 8. Répartition des financements selon une « contribution mesurable » ou « sans contribution mesurable » à l'AE

3.3.2 Le budget soutenant effectivement l'AE

En appliquant un système de pondération basé sur les scores agroécologiques à chacun des 122 financements étudiés, nous pouvons calculer que 246 949 797 euros soutiennent effectivement l'agroécologie. Cela équivaut à 10 % du budget total que nous avons étudié.

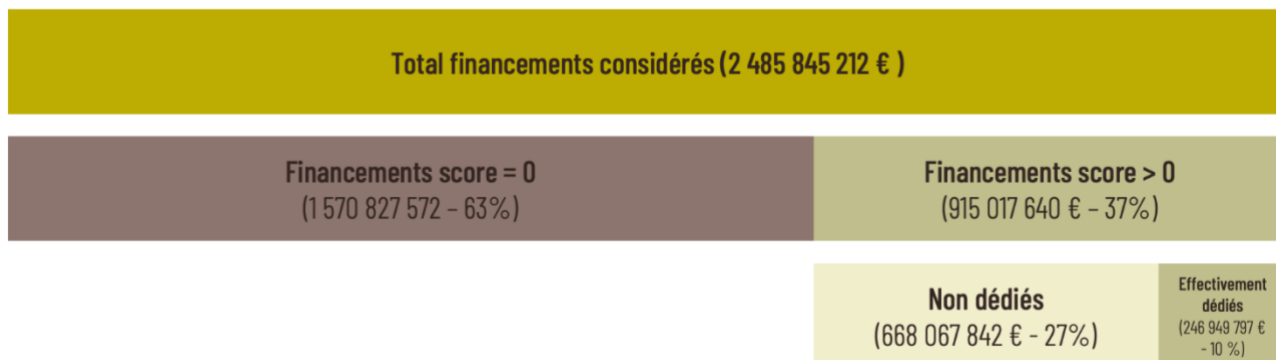


Figure 9. Répartition du budget selon la contribution à l'AE

3.3.3 Distribution par ministère

Les financements analysés sont engagés par différents ministères et supervisés par les administrations responsables par la suite. Certains financements sont documentés comme relevant de la responsabilité de plusieurs ministères ; ces budgets sont comptabilisés pour chacun de ces ministères. Ce choix implique que la somme des montants repris dans les figures et tableau suivants dépasse le budget global étudié. En termes de budget, le ministère de l’agriculture est en charge de 96% du budget total étudié. Le ministère de l’Environnement seulement 4% et finalement d’autres ministères dont principalement celui de l’Emploi, la Santé, de l’Action sociale et l’économie sociale, de l’égalité des chances et des droits des femmes.

Tableau 6. Répartition du budget entre ministères

	Nombre de financements	Budget considéré	% Budget considéré	% Budget AE	% Budget (soutenant effectivement l’AE)
Ministère de l’agriculture	86	2 378 047 779 €	95,7%	34%	9%
Ministère de l’environnement	40	98 786 433 €	4,0%	96%	41%
Autre ministères	11	39 665 000 €	1,6%	-	-

Note : Certains budgets sont gérés par plusieurs ministères, la somme des montants présentés ici dépassent donc l’enveloppe réellement analysée et présentée dans les autres tableaux du rapport.

A l’étude des budgets, on peut observer une distribution différente de la part de budget dédié à des financements « avec contribution » et « sans contribution » à l’agroécologie selon les ministères considérés.

Les Figure 10 et Figure 11 illustrent la part des budgets identifiés comme contribuant ou non à l’AE pour le ministère en charge de l’agriculture et celui en charge de l’environnement, respectivement. Ces figures intègrent également la notion du budget contribuant effectivement à l’AE.

Pour le ministère en charge de l’agriculture, 66% du budget étudié sont associés à un score agroécologique nul ; les 34% restant sont dédiés à des financements avec contribution à l’agroécologie (score >0). Et appliquant le calcul de pondération, seuls 8% (203,4 millions) soutiennent effectivement l’agroécologie.

Tableau 7. Budgets totaux selon les scores obtenus et la pondération calculée

Décisionnaire	Total	Score = 0	Budget total Score >0	Budget total Score >0	
				Déduits si pondération	Budgets soutenant effectivement l'AE
Ministère de l'agriculture	2 378 047 779 €	1 566 607 572 €	811 440 207 €	608 166 414 €	203 273 793 €
Ministère de l'environnement	98 768 433 €	4 220 000 €	94 566 433 €	54 340 797 €	40 225 636 €

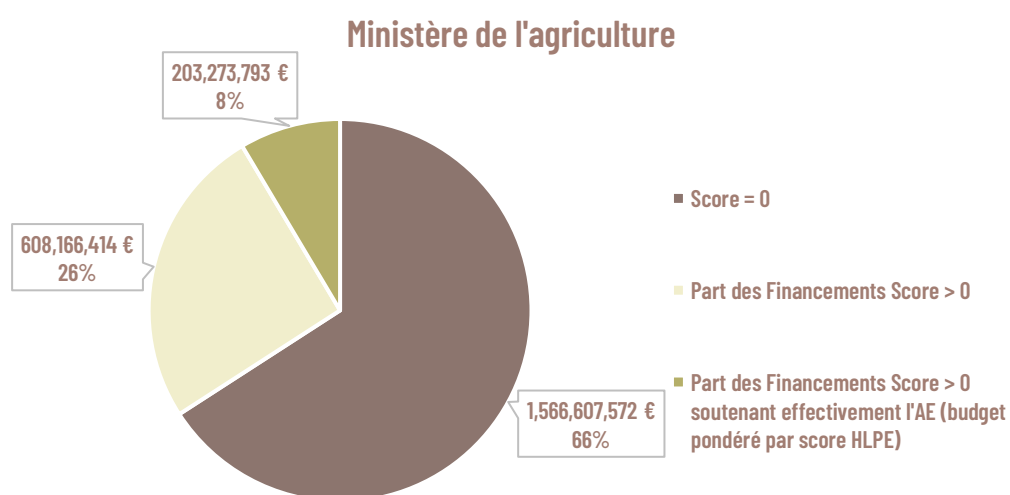


Figure 10. Répartition des budgets sans contribution, avec contribution et soutenant effectivement l'AE pour le ministère de l'agriculture

Pour le ministère de l'environnement, 4% de son budget (touchant aux thèmes de l'agriculture et de l'alimentation) obtiennent un score nul ; les 96% restant obtiennent un score positif. En appliquant le calcul de pondération, 41% du budget du ministère sont identifiés comme contribuant effectivement à l'agroécologie.

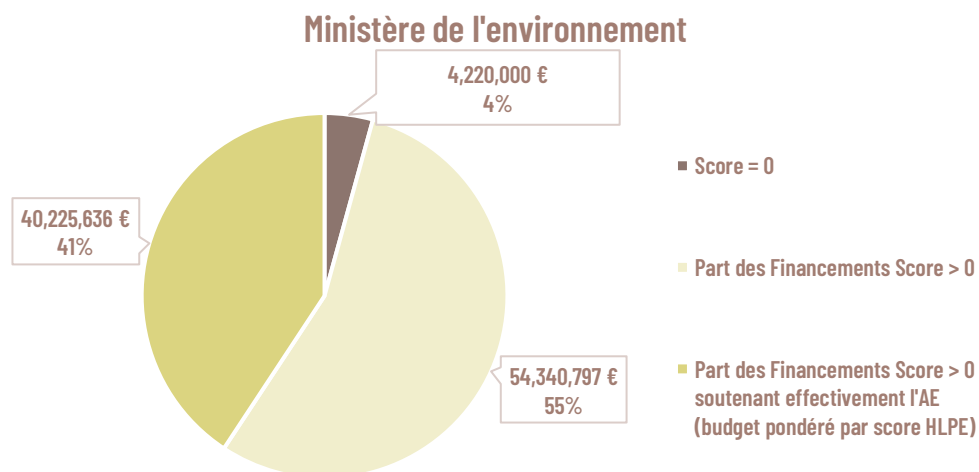


Figure 11. Répartition des budgets sans contribution, avec contribution et soutenant effectivement l'agroécologie pour le ministère de l'environnement

3.4 REPARTITION ET ANALYSE

Pour cette partie analyse et interprétation, nous considérons à nouveau les 37% ayant une contribution mesurable à l'AE.

3.4.1 Répartition par score

Les scores attribués aux financements contribuant à l'AE (score > 0) ont été répartis en classes de scores (0-20 %, 20-40 %, 40-60 %, 60-80 % et 80-100 %).

Les résultats sont présentés en termes de budget et de nombre de financements pour chaque classe. Cette répartition permet d'évaluer le degré de contribution effective des financements à l'AE.

Tableau 8. Répartition par classes de scores

	Nbre de financements	Budget	% Du Budget
Total Score > 0	91	915 017 639,84 €	
Classe 1 (0 - 20%)	37	251 809 622,17 €	28%
Classe 2 (20 - 40%)	35	524 405 082,67 €	57%
Classe 3 (40 - 60%)	11	98 681 840,00 €	11%
Classe 4 (60 - 80%)	7	28 421 095,00 €	3%
Classe 5 (80 - 100%)	1	11 700 000,00 €	1%

a. Répartition des budgets par score

La majorité du budget des financements contribuant à l'AE est dédié à des financements ayant obtenu un score inférieur à 40% (classes 1 et 2). Cela représente 776 214 705 €, soit 85% du budget total des financements contribuant à l'AE. Seuls 15% du budget (138 802 935 €) sont dédiés à des financements qui dépassent ce score, y inclus 1% (11 700 000 €) pour des financements ayant obtenu un score compris entre 80 et 100%.

Répartition des budgets par score (5 classes)

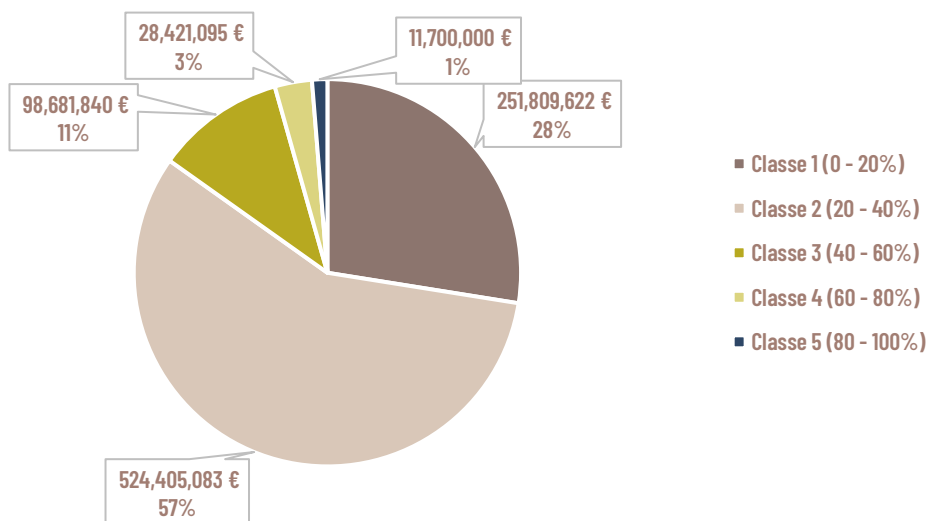


Figure 12. Répartition du budget global selon les classes de scores obtenus par les financements

b. Répartition des financements par score

Une large majorité des financements contribuant à l'AE (72 financements, soit 79% du nombre total) reste située dans les classes 1 et 2 (score inférieur à 40%), avec davantage de financements se situant dans la classe 1.

Répartition du nombre de financements par score (5 Classes)

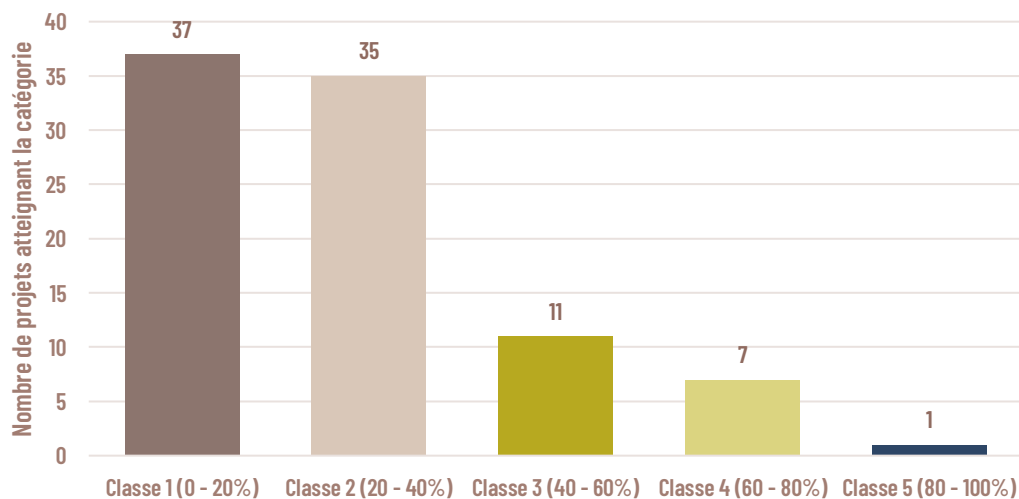


Figure 13. Répartition des financements par score

3.4.2 Répartition des financements par principe

Les 91 projets ayant un score agroécologique supérieur à zéro ont été soumis à une évaluation qualitative, où chacun a été noté selon les treize principes de l'agroécologie.

La Figure 14 illustre le nombre de projets atteignant chacun des scores (non-attribué, zéro, un ou deux) pour les treize principes. Les principes les plus souvent notés 'un' ou 'deux' (représenté par le code couleur vert clair et vert foncé sur le schéma) sont ceux qui font l'objet d'une attention particulière dans les financements wallons étudiés.

Parmi ces principes, celui qui se distingue avec le plus grand nombre de projets recevant une note de deux est le principe de « Connectivité » (18 financements), suivi du principe « Diversification économique » (12 financements). En revanche, les principes de « Recyclage », « Synergie », « Gouvernance des terres et des ressources naturelles » sont absents dans la majorité des projets (n/a ; couleur grise).

Les quatre principes obligatoires, « Co-création de connaissance », « Valeurs sociales et régimes alimentaires », « Equité » et « Participation » obtiennent des valeurs différentes de zéro pour en moyenne 25 des 91 projets – respectivement 27, 25, 26 et 23. On estime dès lors que seul un quart des 91 financements étudiés intègre les principes identifiés comme clés (selon la méthodologie étudiée) pour une transition transformatrice.

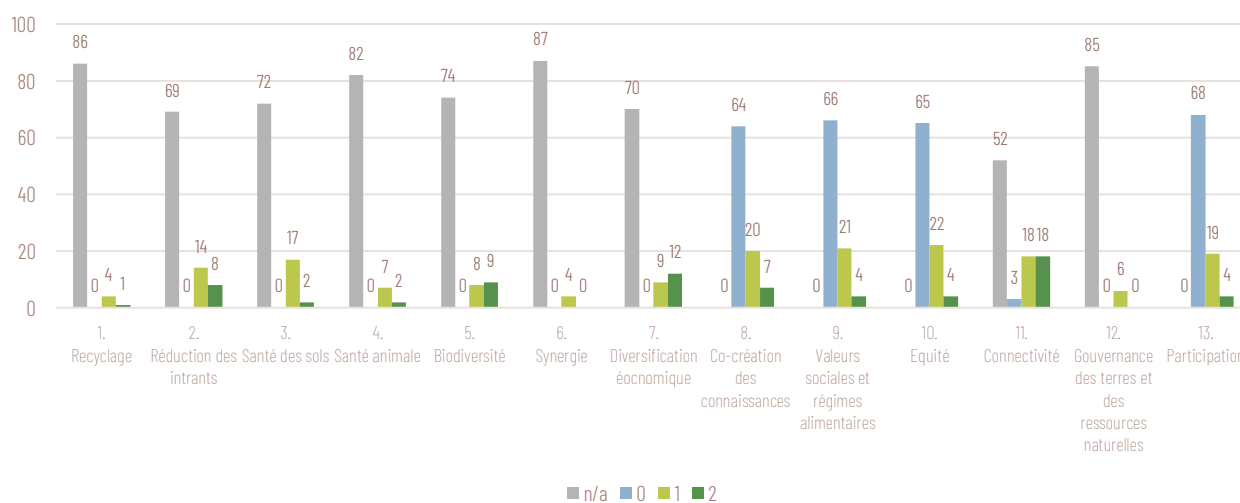


Figure 14. Résultats des cotations (n/a, 0, 1 ou 2) des 91 projets selon les 13 principes de l'agroécologie (établis par le HLPE)

3.4.3 Deux perspectives d'interprétation

a. Analyse au niveau des instruments

En sommant les montants des financements qui composent un instrument, on peut établir une évaluation similaire à l'échelle des instruments. L'instrument qui consacre la part la plus substantielle de son budget à soutenir effectivement l'agroécologie est Food Wallonia, atteignant 80,22 %, tandis que les aides d'État faisant référence à la concurrence se situent à l'autre extrême avec une contribution minimale de 0,03 %. En termes de montant, c'est le Plan de Relance de la Wallonie qui consacre le budget le plus important à une contribution effective à l'AE (53 376 446,03 €), suivi des OIP (47 145 773,72 €) et des financements PAC, premier et deuxième pilier (Tableau 9).

Zoom sur les budgets PAC : Il est intéressant de s'attarder sur les scores obtenus pour les premiers et seconds piliers de la PAC et ce, pour les deux éditions analysées dans cette étude (Tableau 9). En première observation, les scores obtenus sont plutôt faibles, malgré que la PAC 2014-20 ait été présentée comme une PAC verte et que la PAC actuelle soit présentée, par les états membres, comme plus engagée encore, vers le climat et l'environnement, avec l'introduction des éco-régimes et d'une conditionnalité renforcée¹.

La PAC 2014-2020 qui marquait le verdissement de la PAC a été fortement critiquée par différents acteurs de la société civile. La Cour des Comptes européenne notamment, identifie les résultats de la PAC 2014-20, sur la biodiversité et la diminution des émissions de GES, comme nuls ou limités^{2,3}. Les scores agroécologiques sont effectivement faibles, même dans les intentions : 2% pour le premier pilier et 15% pour le second. Les paiements verts sont les principaux constituants du score de 2 % du premier pilier (combinaison du score agroécologique et de la part du budget). Les MAEC et l'enveloppe de soutien à l'AB du 2nd pilier sont les principaux constituants du score de 15% : leurs scores agroécologiques respectifs (entre 20 et 30%) croisés à leur importance budgétaire réduite, résultent en un score de 15%.

Pour l'édition 2023-2027, malgré l'inclusion des éco-régimes, le score du premier pilier n'augmente pas drastiquement. Ceci s'explique par deux facteurs principaux : les éco-régimes ne représentent qu'un quart du budget total du pilier I et leur score avoisine les 20% étant donné des évaluations à zéro pour les quatre principes toujours applicables -cocréation de connaissances, valeurs sociales et régimes alimentaires, équité et participation. Le second pilier est évalué à 27%. Ce chiffre plus élevé s'explique par l'évaluation des enveloppes « MAEC » et « Soutien à l'agriculture biologique » uniquement. Les autres financements du pilier II n'ayant pas été évalués faute de documentation. **Cette évaluation abonde donc dans le sens des critiques des intentions de la PAC et de son potentiel rôle dans la transition.**

¹ La société civile a très vite critiqué ce message véhiculé par l'UE, <https://www.cncd.be/pac-agriculture-europe-rate-le-train-transition>; <https://eeb.org/major-new-eu-farm-policy-will-worsen-environmental-crises/>

² Rapport spécial 16/2021 : Politique agricole commune et climat - La moitié des dépenses de l'UE liées au climat relèvent de la PAC, mais les émissions d'origine agricole ne diminuent pas, <https://www.eca.europa.eu/fr/publications?did=58913>

³ Rapport spécial 13/2020: Biodiversité des terres agricoles: la contribution de la PAC n'a pas permis d'enrayer le déclin, https://www.eca.europa.eu/fr/publications/SR20_13

Tableau 9. Présentations des résultats avec leur budget pondéré (Classement décroissant selon le % de budget)

Instrument	Code	Budget Considéré (K€)	Nb de financeme nts évalués	Part de budget_ Pondéré (K€)	% de budget AE ^a
Food wallonia, plan d'action pour une transition vers un système alimentaire durable en wallonie	Food Wallonia	13 350 €	5	10 710 €	80 %
Plan wallon d'investissements	PWI	4 000 €	1	2 667 €	67 %
Plan d'actions « cantines » complémentaire au green deal	Green deal Cantines durables	14 100 €	2	6 917 €	49 %
Plan de développement de l'agriculture biologique 2030	Green deal Plan Bio 2030	23 273 €	32	8 693 €	37 %
Plan de relance de la wallonie	PRW	159 299 €	31	53 376 €	34 %
Subsides et convention gérées par la cellule intégration agriculture et environnement	Subside CIAE	8 361 €	10	2 531 €	30 %
Plan wallon de développement rural (2023-2027)	PAC 2023-2027 PwDR	93 760 €	2	25 440 €	27 % ^b
Organisation d'intérêt publics	OIP	176 488 €	4	47 146 €	27 %
Plan wallon de développement rural (2014-2022)	PAC 2014-2022 PwDR	246 511 €	7	37 341 €	15 %
Politique agricole commune 1er pilier (2023-2027)	PAC 2023-2027 Pilier I	669 326 €	2	34 531 €	5 %
Plan wallon environnement-santé	ENVIEs	1 675 €	9	68 €	4 %
Politique agricole commune 1er pilier (2014-2022)	PAC 2014-2022 Pilier I	937 544 €	2	17 611 €	2 %
Aides d'état, faisant référence à la réglementation européenne relative à la concurrence	PAC Aides d'état	138 157 €	15	40 €	0,03%

Note : a) Le budget pondéré et pourcentage du Budget AE par instrument sont obtenus sur base de la somme des budgets pondérés de chacun des financements qui les composent. b) Les 27% correspondent à l'évaluation de deux lignes de financements seulement du 2nd pilier : les MAEC et le soutien à l'agriculture biologique.

b. Niveaux de Gliessman

Le référentiel de Gliessman attribue un niveau de changement plus élevé aux projets amenant une transformation plus profonde du système (représentés par les niveaux de 3 à 5), en opposition à des changements plus incrémentiels (représentés par les niveaux 1 et 2). En utilisant ce référentiel Gliessman, on peut observer un nombre significatif de financements atteignant des niveaux supérieurs à deux, et ayant donc un impact transformationnel sur les systèmes (Figure 15). De nombreux financements couvrent en effet des dimensions politiques et/ou sociales du changement, telles que la cocréation et le partage de savoirs et connaissance (24 financements) ou la circularité dans l'économie (31 financements) qui représentent des éléments du niveau 4.

L'observation des résultats en termes de budget dénote cependant d'un déséquilibre, avec une part relativement faible des budgets allouée aux financements correspondant aux niveaux supérieurs de Gliessman. A contrario, les niveaux 1 et 2 apparaissent largement financés par les instruments évalués dans cette étude.

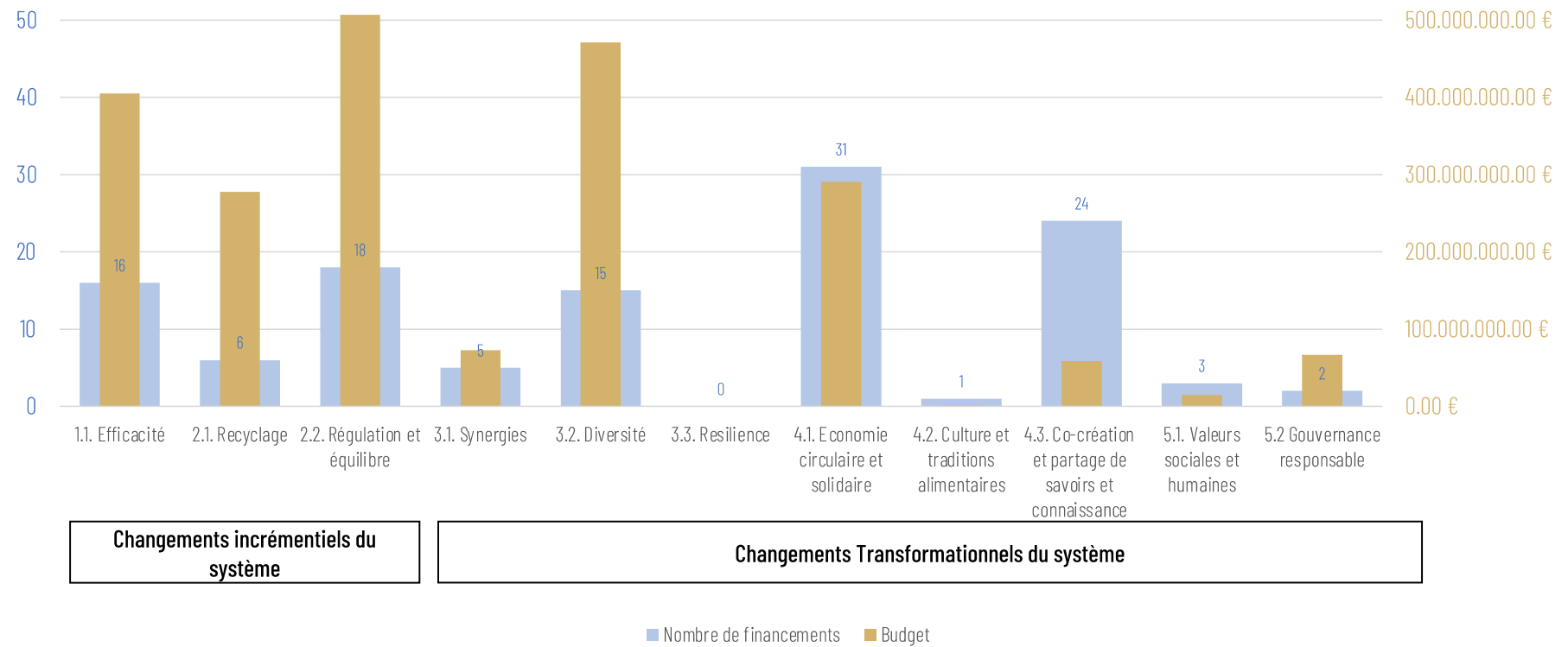


Figure 15. Mise en regard de l'échelle de Gliessman

Note : Chaque sous-niveau comptabilise le nombre et le budget de tous les financements qui fortement ou non s'inscrivent dans ce sous-niveau; la somme totale est donc supérieure au nombre total de financements et au budget total considéré dans l'étude.

4 Discussion & Conclusion

Ce chapitre discute les résultats obtenus afin d'interpréter les points clés qui ont émergé de l'analyse des données. Il permet d'aborder également les limites de l'étude.

Enfin, il clôture en résumant les principaux enseignements tirés et en mettant en évidence les implications pour la transition vers l'agroécologie en Région wallonne.

4.1 INTRODUCTION

L'étude produit des résultats en termes de flux financiers soutenant un minimum (37%) ou soutenant effectivement (10%) l'agroécologie et des résultats en termes de domaine d'intervention (principes agroécologiques) qui bénéficient d'une allocation budgétaire plus importante.

4.2 FLUX FINANCIERS

Le résultat de 10% du budget analysé qui soutient effectivement l'agroécologie met en évidence un engagement existant, quoique modeste, pour la thématique. Ce pourcentage est à considérer comme une estimation sujette à ajustement en fonction de la constitution d'une base de données plus complète (4.4.1). Au-delà de ce pourcentage global, il est nécessaire d'examiner la composition de ces 10%. Le Tableau 10 met en vis-à-vis la part de budget dédié à l'AE des instruments étudiés et leur contribution respective aux 10%.

Par ailleurs, l'agroécologie, quoique reprise dans la DPR, ne l'est que dans une perspective de recherche : l'engagement de la RW dans ce sens est donc dès le départ très timide.

4.2.1 La plus haute contribution

Premièrement, il apparaît que le Plan de Relance de la Wallonie (PRW) et les financements dirigés vers les OIP identifiés et analysés (CRA-W et APAQ-W) constituent les principales contributions à cette enveloppe de 10%, représentant respectivement 22 et 19%. Pour rappel, il a été considéré que le CRA-W allouait 20% de son budget à de la recherche bénéficiant à l'agriculture biologique, considérée comme un mode de production aligné avec l'agroécologie. En ce qui concerne l'APAQ-W, une part régulière du budget est également dédiée à l'agriculture biologique et à l'alimentation durable. L'importance de ces financements publics structurels pour soutenir des modes de production alternatifs, voire favoriser une transition, est un premier élément qui mérite d'être souligné.

Le cas particulier du PRW mérite également un peu d'attention. Ce financement européen a été coordonné et mis en œuvre suite à la crise de la COVID, dans un contexte d'état de choc et de recherche de nouveaux narratifs (développement du concept du « Monde d'après ») pour de nombreux citoyens et acteurs politiques. La transition vers l'agroécologie a probablement bénéficié de cet effet d'aubaine, sans lequel ces financements à fort impact agroécologique (scores élevés) n'auraient peut-être pas été financés, ou moins généreusement, en Région wallonne.

4.2.2 Le plus grand impact - Radical et Inclusif

Certains instruments, dont une part importante de leur budget soutient l'AE, ne participent que faiblement au budget total soutenant effectivement l'AE, principalement en raison de leurs ressources financières limitées. C'est le cas, par exemple, de Food Wallonia, représentant 4% du budget total soutenant effectivement l'AE en Région wallonne (Tableau 10), malgré une enveloppe budgétaire dédiée à 80% à l'AE. Attention cependant, dans le cadre de cette étude, seuls quatre financements ont pu être assignés à Food Wallonia (*informations budgétaires et contenu de projets disponibles en juin 2023*).

A l'inverse, la PAC Premier Pilier 2023-27, bien que n'octroyant que 5% de son budget à l'AE, contribue à hauteur de 14 % au budget total soutenant effectivement l'AE en Wallonie¹.

Dès lors, la taille (en termes de budget) d'instruments publics (PAC, OIP notamment) développés sur plusieurs années leur permet d'avoir un impact plus conséquent que des financements ponctuels et plus réduits sur la transition vers l'agroécologie, malgré des parts moins élevées de leur budget dédié à cela.

De plus, en reprenant les mêmes exemples : au sein de Food Wallonia, le financement visant à « Soutenir la relocalisation de l'alimentation en Wallonie » obtient le score le plus élevé. Ce financement permet à l'instrument d'obtenir un pourcentage de budget agroécologique de 80%. Ce financement touche un nombre réduit d'acteurs, soit quarante-six initiatives engagées dans des dynamiques de transition. En revanche, le premier pilier de la PAC est accessible, sous certaines conditions, à l'ensemble de la population agricole.

¹ Pour le 1er Pilier de la PAC 2023-27, même si les éco-régimes représentent 26% du budget, ils n'ont obtenu qu'un score agroécologique de 25%, diminuant la part de budget soutenant effectivement l'AE. Le score de 25% s'explique notamment par la note obligatoire à donner aux quatre principes identifiés comme essentiels pour la transition par la méthodologie développée par (Moeller et al. 2023).

Tableau 10. Les instruments et leur contribution (%) aux 10% de budget soutenant effectivement l'agroécologie en Région wallonne

Instrument	Code	Budget Considéré (K€)	% de budget AE ¹	Part de budget_ Pondère (K€)	% du budget total soutenant effectivement l'AE
Food wallonia, plan d'action pour une transition vers un système alimentaire durable en Wallonie	Food Wallonia	13 350 €	80 %	10 710 €	4 %
Plan wallon d'investissements	PWI	4 000 €	67 %	2 667 €	1 %
Plan d'actions « cantines » complémentaire au green deal	Green deal Cantines durables	14 100 €	49 %	6 917 €	3%
Plan de développement de l'agriculture biologique 2030	Green deal Plan Bio 2030	23 273 €	37 %	8 693 €	4%
Plan de relance de la Wallonie	PRW	159 299 €	34 %	53 376 €	22%
Subsides et convention gérées par la cellule intégration agriculture et environnement	Subside CIAE	8 361 €	30 %	2 531 €	1%
Plan wallon de développement rural (2023-2027)	PAC 2023- 2027 PwDR	93 760 €	27 %	25 440 €	10%
Organisation d'intérêt publics	OIP	176 488 €	27 %	47 146 €	19%
Plan wallon de développement rural (2014-2022)	PAC 2014- 2022 PwDR	246 511 €	15 %	37 341 €	15%
Politique agricole commune, 1er pilier (2023-2027)	PAC 2023- 2027 Pilier I	669 326 €	5 %	34 531 €	14%
Plan wallon environnement-santé	ENVieS	1 675 €	4 %	68 €	0,03%
Politique agricole commune 1er pilier (2014-2022)	PAC 2014- 2022 Pilier I	937 544 €	2 %	17 611 €	7%
Aides d'Etat, faisant référence à la réglementation européenne relative à la concurrence	PAC Aides d'Etat	138 157 €	0,03%	40 €	0%

Cette distinction nous permet d'introduire un cadre d'analyse proposé par Baret et Antier (2021) qui vise à représenter la diversité des initiatives et propositions de transition vers l'agroécologie (Figure 16).

Cette approche organise les actions en fonction, d'une part (Axe X), de leur caractère spécifique (ciblé sur un certain public, homogène dans sa posture face à la transition et son niveau d'information) ou inclusif (ciblé sur un public large incluant une diversité d'acteurs et points de vue) et, d'autre part (Axe Y), de leur caractère radical ou adaptatif (Voir encadré).

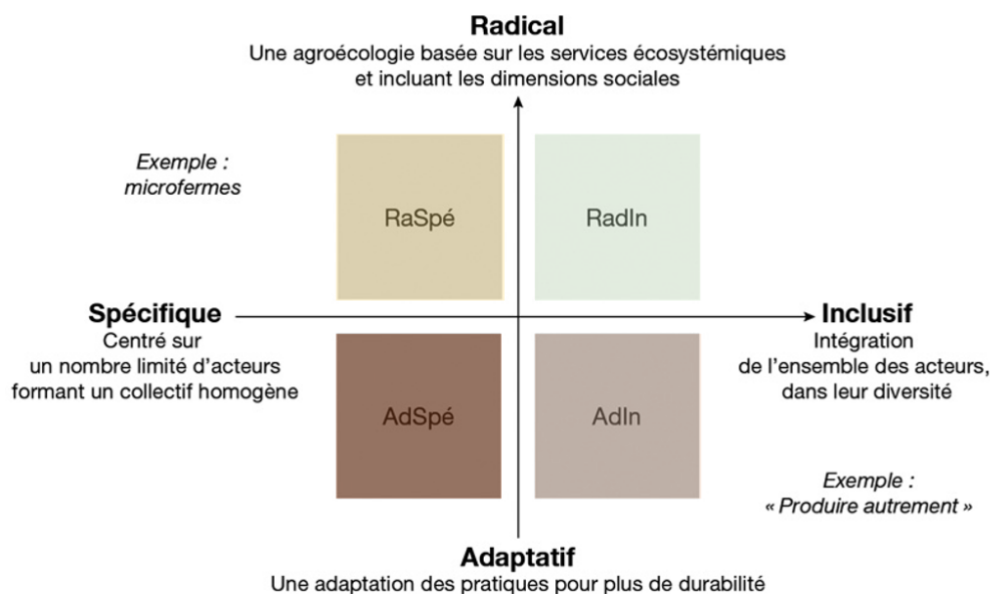


Figure 16. Un cadre bidimensionnel pour situer les démarches de transition

Source : (Baret et Antier 2021)

Avec le même exemple, le financement soutenant la relocalisation de l'alimentation se situe dans le quadrant RaSpé (Radical-Spécifique), tandis que le volet « éco-régimes » inclus dans le Pilier I de la PAC 2023-2027 pourrait être considéré comme une action s'approchant du quadrant RadIn (Radical-Inclusif).

Cependant, il semble que mêmes si quelques initiatives plus ponctuelles peuvent être localisées dans le quadrant RaSpé, la plupart des acteurs et financements publics larges se situent actuellement dans le quadrant AdIn (Adaptatif-Inclusif). Il s'agit en grande partie des financements situés dans les classes de scores agroécologique 1 et 2 (entre 0% et 40%). Pourtant, un passage vers le quadrant RadIn (classes de scores de 3 à 5, allant de 40% à 100%) permettrait une transition plus radicale tout en veillant à l'inclusivité de celle-ci.

Penser la diversité des trajectoires de transition (Baret et Antier 2021)

Un cadre bidimensionnel pour situer les démarches de transition

L'axe horizontal distingue la cible des actions ou les spécificités du collectif qui les met en œuvre : « On distingue d'une part, à la gauche de l'axe horizontal, les propositions qui s'adressent à un collectif particulier, a priori de personnes engagées et convaincues. L'ambition des propositions spécifiques se situe le plus souvent à petite échelle, bien que ces collectifs puissent s'inscrire dans une ambition de changement plus large. En général, les acteurs participant à ces initiatives forment un groupe relativement homogène dont l'intention est d'impulser un changement par une amplification progressive de proche en proche.

D'autre part, à la droite de l'axe, se positionnent des propositions inclusives qui visent, dès leur émergence, à modifier l'ensemble du système agricole en intégrant toutes les formes actuelles d'agricultures à l'échelle d'une région (Antier et al., 2017), d'un pays (Solagro, 2016), de l'Europe (Poux et Aubert, 2018) ou du monde (Dorin et al., 2011). La volonté d'inclusion n'exclut pas, par construction, une ambition forte de changement. Elle prend en compte le système agricole dans sa globalité et vise à changer le comportement de l'ensemble des acteurs. Ce faisant, elle ouvre un chantier d'une ampleur bien plus importante que les propositions à plus petite échelle.

L'axe vertical propose une structuration selon la nature du changement attendu : soit, en haut de l'axe, un changement radical porté le plus souvent par une logique de rupture ou d'autonomisation vis-à-vis du régime existant, soit, en bas de l'axe, un objectif d'adaptation où les acteurs du régime entament une trajectoire de transformation progressive et adaptative. »

Cette représentation vise à « impulser des débats sur l'orientation et le positionnement des initiatives de transition (...) et d'ouvrir un débat sur les options possibles, leurs portées respectives quant aux modalités de changement et de comprendre les synergies possibles et les éventuels antagonismes entre les propositions.

4.3 PRINCIPES SOUTENUS

Les résultats (Figure 14) permettent d'observer des différences entre principes soutenus. Les principes de « santé des sols » et de « réduction des intrants » sont les principes les plus couverts pour les aspects techniques (score de 1 ou 2). Les principes de « connectivité » et de « diversification économique » sont également fréquemment couverts, en plus des quatre principes obligatoires. Ces derniers obtiennent des notes différentes de zéro pour un quart seulement des 91 financements au score agroécologique supérieur à zéro (Figure 14). Ces principes font donc l'objet d'une attention insuffisante dans le développement de projets.

Les principes de « recyclage », « synergie », « gouvernance des sols et ressources naturelles », par contre, ont été considérés comme absents de la majorité des projets (n/a = couleur grise). Plusieurs pistes sont

à envisager pour expliquer ces résultats : soit ces thématiques-là sont peu soutenues en RW, ce qui nécessite un approfondissement pour clarifier cette situation. Soit les projets autour de ces thématiques ne font pas l'objet de financements précis ou encore ils n'ont pu être identifiés dans l'exercice d'élaboration de la base de données. On note par exemple que les financements associés au PGDA et PWRP sont non évalués par manque d'information budgétaire ou encore que les budgets de recherche (CRA-W) ont été évalués de manière globale et non par thématique.

4.3.1 Mise en regard avec l'échelle de Gliessman

La mise en regard avec l'outil de Gliessman permet d'aborder l'importance de financements qui ciblent des principes favorisant des changements de système (correspondant aux niveaux 3 à 5 de Gliessman). La Figure 15 montre que les niveaux 1 et 2 de Gliessman bénéficient de budgets plus importants, même si, en termes de nombre de financements, les critères des niveaux 3, 4 et 5 sont déjà régulièrement abordés. Comme présenté ci-dessus dans l'analyse des principes soutenus.

Si le soutien aux niveaux 1 et 2, qui englobe diverses mesures visant à améliorer les pratiques culturales, est nécessaire, il ne suffit cependant pas à favoriser une transition agroécologique significative. Pour véritablement encourager la transition vers l'agroécologie, il est impératif d'opérer un rééquilibrage des financements en faveur des projets qui se situent aux niveaux supérieurs de Gliessman.

4.4 LIMITES DE L'ETUDE

4.4.1 Limites concernant l'accessibilité des données

Le premier volet de l'étude devait permettre de produire un recensement exhaustif des financements destinés aux secteurs agricole et alimentaire en Région wallonne. L'architecture de la finance publique s'est cependant révélée complexe et il est rapidement apparu qu'une base de données exhaustive serait impossible à obtenir. Les engagements financiers sont présentés par les Ministères au Parlement wallon mais il s'est avéré difficile, avec l'information accessible, de les lier à des stratégies ou projets particuliers. Etant donné l'objectif d'établissement d'un score agroécologique, le niveau de détail partagé dans les présentations des budgets annuels ministériels n'est pas suffisant et rend nécessaire une approche par financements ou stratégies. Paradoxalement, la mise en regards des budgets listés dans les exposés particuliers avec les stratégies ou programmes n'est pas évidente. La liste constituée pour cette étude n'est dès lors probablement pas exhaustive et l'architecture des financements rend possible une redondance dans la prise en compte de certains budgets.

Par ailleurs, les différentes directions du SPW ont des budgets pouvant être octroyés à des organismes sous forme de subsides et subventions. Le traçage de ces montants, la documentation des projets financés et le rapportage sur les activités menées ne suivent pas une procédure d'enregistrement et de rapportage fixe. Des échanges bilatéraux avec les différents services publics concernés nous ont été suggérés comme seul moyen possible pour établir un cadastre exhaustif. Les contraintes de temps de la présente étude nous ont empêché de réaliser ces multiples entretiens.

Le choix s'est donc porté sur les instruments financiers comme point de départ pour la construction du tableau. Cependant, cette seule approche présentait un risque important d'omission de lignes budgétaires. En conséquence, l'inventaire final comprend à la fois des instruments et des regroupements d'outils tels que les "Subsides CIAE", reprenant des subsides et conventions gérées par la Cellule Intégration Agriculture et Environnement - Cellule transversale du département Eau.

Il existe également des situations pour lesquelles de l'information est rendue publique, mais dans des formats de texte non traitables, ce qui les rend inutilisables à des fins d'analyse. Par exemple, la présentation des budgets dans les exposés particuliers afférent aux différents ministères (disponibles sur le site du parlement wallon) sont consultables et téléchargeables, mais il est difficile d'en extraire rapidement les données pour en faire l'analyse.

Cet état de complexité au sein de l'administration wallonne, entravant l'accès à des données harmonisées et publiquement disponibles, a par ailleurs été mis en évidence par l'IWEPS (2023) dans leur rapport sur la gouvernance wallonne. Ils y pointent notamment le nombre croissant de plans, utilisés comme instruments de politiques publiques, répertoriés par l'administration wallonne et qui impliquent « une kyrielle de contraintes politiques et administratives parfois rédhitoires, contradictoires et paralysantes ». Cette multitude d'instruments publics est perçue comme un indicateur de forte incertitude politique : « En période de réelle maîtrise, en période de stabilité, de tranquillité, quand tout est sous contrôle, les plans ne sont pas vraiment nécessaires. Mais en période de très grande incertitude, quand la visibilité est réduite et que ça tangué, les plans sont comme des bouées de sauvetage auxquelles on peut se raccrocher pour se rassurer sur ce que l'on peut faire pour répondre aux problèmes du temps présent. [...] Bref, les plans organisent, occupent et canalisent l'action, mais surtout, ils représentent un véhicule, un média idéal en termes de communication sur l'action publique en temps troublés et d'incertitude. C'est ce que Lee Clarke (2001) appelle des plans fantaisistes. À savoir des documents qui cachent derrière leur apparente maîtrise du réel une profonde incertitude quant aux défis auxquels nous devons faire face. Ils enferment les pouvoirs publics dans une approche de gestion de projet où l'identification des objectifs, la mesure des réalisations et la succession des étapes rassurent. »

Dans ce même ordre d'idée, il est probable que les financements axés sur l'innovation agronomique ou sociale, tels que les financements dirigés vers la transition AE, fassent l'objet d'une communication plus importante étant donné des formats d'appels à projets dirigés vers la société civile, par opposition à des financements dirigés vers le secteur agricole stricto sensu. Ces derniers, plus discrets, ont dès lors pu échapper au travail de collecte.

Il est à noter aussi que des financements d'appuis à l'innovation tels que les outils W.Alter de Wallonie Entreprendre ou les financements dirigés vers la transformation et l'innovation alimentaire (Wagralim ou Celabor) n'ont pu être répertoriés dans l'étude par manque d'accès à une information complète en termes de budget et de contenu d'actions.

4.4.2 Limites concernant le niveau de détails des données

L'analyse proposée dans le cadre de cette étude se base sur une évaluation qualitative de documents de projets disponibles. Dans ce contexte, la robustesse des résultats dépend de la quantité d'informations disponibles.

L'outil développé par Moeller et al. (2023) a principalement été testé sur des projets de coopération internationale, qui est un secteur exigeant un haut niveau de documentation en ce qui concerne les approches, les activités à mener, et les impacts des projets. La présentation de ces projets doit par ailleurs suivre des directives strictes garantissant une relative homogénéité des contenus produits. En ce qui concerne les projets menés en Région wallonne, la documentation des projets et actions menées ne semble pas aussi exigeante et n'est du moins pas cadré par un format type de rapportage, entraînant une grande variabilité dans le niveau de détail partagé.

4.4.3 Limites concernant l'outil d'analyse

Le système de cotation de l'outil est très exigeant :

- un score de 100% n'est attribué à un financement que si tous les principes évalués obtiennent une note de « 2 ».
- quatre principes doivent obligatoirement recevoir une note : aucun « n/a » n'est autorisé. Il s'agit de principes de co-création de connaissances, valeurs sociales et régimes, équité, et participation.

Par rapport au premier point, un score compris entre 50-60% est obtenu lorsque la majorité des principes évalués obtient une note de « un » ou « deux ». Les projets de classes 3 et 4 pourraient donc déjà être considérés comme des projets de qualité pour le soutien à l'AE.

En ce qui concerne le deuxième aspect, la cotation obligatoire des quatre principes induit deux résultats importants. Tout d'abord, cela permet, contrairement aux « n/a », de visualiser qu'un quart des financements seulement obtient une note différente de zéro pour ceux-ci. Les trois quarts restant sont évalués à zéro sur ces principes identifiés comme cruciaux. Les zéros permettent de mettre en évidence l'absence de prise en considération de ceux-ci dans la majorité des projets étudiés. Deuxièmement, la priorité accordée à ces quatre principes conduit à des évaluations plus basses pour les financements se concentrant sur des aspects techniques ou sur la création de connaissances, comme des études et des projets de recherche par exemple, alors que le sujet de ceux-ci concerne en réalité bien les pratiques agroécologiques. Par exemple, le financement pour le « Soutien à la relocalisation de l'alimentation » obtient le score le plus élevé (83,3%) grâce à des évaluations élevées pour plusieurs des principes (diversification économique, co-création, connectivité, participation, etc.). En revanche, des financements du PRW qui touchent directement à la transition AE, tels que le développement de plateformes logistiques en soutien à la relocalisation de l'alimentation ou le soutien à la transition environnementale de l'agriculture à travers de la recherche-action ou de la sensibilisation, obtiennent des scores de 50 à 60%, car ils n'abordent pas systématiquement des principes tels que l'équité ou les valeurs sociales et les régimes alimentaires. De la même manière, les éco-régimes, centrés sur certains

aspects agronomiques, obtiennent un score de 25% étant donné des valeurs nulles pour les quatre principes obligatoires.

En conclusion, l'outil d'évaluation développé par Moeller et al. (2023) repose sur des principes exigeants, ce qui entraîne une évaluation stricte des projets. En l'appliquant aux spécificités des financements identifiés en Région wallonne, nous distinguons plusieurs limites que nous pouvons organiser en limites méthodologiques et limites conceptuelles.

Limites méthodologiques :

- On peut appréhender une certaine subjectivité de l'analyse textuelle par un évaluateur. Cette limite peut cependant être mitigée par une analyse réalisée en parallèle par deux personnes et corrigée en fonction.
- L'accès à des documentations extensives de financements publics est plus complexe que l'accès à des projets bénéficiant de financements internationaux et étant soumis à de hautes exigences de procédures de développement et suivi de projets.

Limites conceptuelles :

- Un manque de prise en compte de la valeur de l'information en opposition à la valeur de l'action : les projets qui visent la production de connaissances (collecte de données, développement d'indicateurs de suivi) auront une note faible (baromètre Manger-Demain ou Bio_01), car cet aspect est peu valorisé dans les principes HLPE.
- Les budgets associés aux fonctions "support" des missions ne sont pas facilement intégrés dans l'analyse. Pris séparément, ces budgets pourraient recevoir un score agroécologique faible malgré leur côté indispensable pour le bon déroulement des programmes.
- L'outil pose la question de la pertinence de projets hautement spécialisés dans une démarche de transition systémique. Un projet uniquement déployé sur les axes techniques voit son score agroécologique fortement diminué s'il ne coche pas les aspects plus transversaux. Ce système de cotation pose question également.
- Un projet peut obtenir un bon score agroécologique si seulement les quatre principes obligatoires qui le composent sont évalués à deux. L'absence totale de principes techniques dans les « principes obligatoires » mériterait également discussion.

4.5 CONCLUSIONS

L'étude a permis de révéler des résultats significatifs concernant le financement de l'agroécologie en Région wallonne pour la période 2019-2024. Elle a ainsi identifié que 10% du budget analysé soutient effectivement l'agroécologie, démontrant ainsi un engagement existant, mais modeste, pour cette thématique. Pour rappel, l'étude se concentre sur l'évaluation des intentions politiques au travers des intentions de financements ; les résultats obtenus ne permettent donc pas d'évaluer la concrétisation réelle de ces intentions sur le terrain.

La majorité des financements étudiés se retrouvent dans des classes de score agroécologique allant de 0% à 40%. Ce faible soutien à l'agroécologie peut en partie s'expliquer par le système de cotation relativement strict de la méthodologie déployée par l'outil d'évaluation. A l'heure actuelle, les financements sont généralement focalisés sur des projets spécifiques, tels que la réduction des intrants chimiques en agriculture, la diffusion des connaissances sur le bio, ou encore la mise en réseau d'acteurs et n'intègrent pas ou pas qualitativement les quatre principes obligatoires. Ce manque d'approche systémique, permettant d'intégrer une diversité de principes agroécologiques au sein d'un même financement, se traduit par une contribution relativement modeste de nombreux financements à l'agroécologie dans son ensemble.

Au-delà du score agroécologique obtenu par un financement, la taille de ce financement (en termes de budget) représente un facteur clé dans sa contribution effective à la transition agroécologique. En effet, des financements majeurs, tels que ceux engagés au travers de la PAC, peuvent avoir un impact significatif malgré un soutien modéré aux différents principes de l'agroécologie. En revanche, des financements fortement orientés vers l'agroécologie, s'ils n'ont qu'une enveloppe budgétaire modérée, ne pourront avoir un impact global que modéré. Ces petits financements à haute contribution agroécologique restent néanmoins importants pour progressivement ouvrir la voie à des investissements plus importants, qui sont désormais nécessaires.

L'étude a également mis en lumière le caractère adaptatif de la plupart des financements contribuant à l'agroécologie. Pour favoriser une transition plus effective, il est nécessaire de déplacer davantage de financements vers des actions plus radicales et inclusives. En termes de domaines d'intervention majoritaires, il apparaît que la Wallonie a financé principalement des actions de mise en relation (Connectivité) sur la période étudiée.

Finalement, l'étude a permis d'identifier d'importantes contraintes liées à l'accessibilité des données de financements publics et au niveau de détail des informations disponibles. Dans un souci de transparence et redevabilité de la région d'une part, et de pilotage politique d'autre part il apparaît essentiel de renforcer le suivi structuré et systématique de ces données.

Bibliographie

- ActionAid Malawi. 2021. « Analysis of the 2022/23 draft National budget focusing on Agriculture. » https://psa.copsam.com/wp-content/uploads/2023/05/Malawi-FINAL-REPORT_ANALYSIS-OF-THE-2022-23-AGRICULTURE-BUDGET.pdf.
- Baret, P., et C. Antier. 2021. « Penser la diversité des trajectoires de transition », février 2021, Quae édition. <https://doi.org/10.35690/978-2-7592-3243-7>.
- Biovision Foundation for Ecological Development & IPES-Food. 2020. « Money Flows: what is holding back investment in agroecological research for Africa? Biovision Foundation for Ecological Development & International Panel of Experts on Sustainable Food Systems ». <http://www.ipes-food.org/pages/MoneyFlows>.
- Clarke, Lee. 2001. *Mission Impossible: Using Fantasy Documents to Tame Disaster*. Chicago, IL: University of Chicago Press. <https://press.uchicago.edu/ucp/books/book/chicago/M/bo3645893.html>.
- De Schutter, Olivier. 2011. « Agroecology and the right to food: report presented at the 16th session of the United Nations human rights council. » A /HRC/16/49. Geneva, Switzerland: United Nations Human Rights Council. <http://www.srfood.org/en/report-agroecology-and-the-right-to-food>.
- DeLonge, Marcia S., Albie Miles, et Liz Carlisle. 2016. « Investing in the Transition to Sustainable Agriculture ». *Environmental Science & Policy* 55 (janvier): 266-73. <https://doi.org/10.1016/j.envsci.2015.09.013>.
- FAO. 2018. « The 10 elements of agroecology: Guiding the transition to sustainable food and agricultural systems. » Rome, Italy: Food and Agriculture Organization of the United Nations. <http://www.fao.org/3/i9037en/i9037en.pdf>.
- FAO, UNDP and UNEP. 2021. *A Multi-Billion-Dollar Opportunity - Repurposing Agricultural Support to Transform Food Systems*. FAO, UNDP, UNEP. <https://doi.org/10.4060/cb6683en>.
- Gliessman, Steve. 2016. « Transforming food systems with agroecology ». *Agroecology and Sustainable Food Systems* 40 (3): 187-89. <https://doi.org/10.1080/21683565.2015.1130765>.
- HLPE. 2019. « HLPE Report #14 - Agroecological and Other Innovative Approaches for Sustainable Agriculture and Food Systems That Enhance Food Security and Nutrition. The High Level Panel of Experts on Food Security and Nutrition ». <https://www.fao.org/3/ca5602en/ca5602en.pdf>.
- IWEP. 2023. « Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique. La Wallonie tire son plan. Regards croisés sur la gouvernance par les plans et les chiffres. Auteur-e-s : Brunet Sébastien, Conter Bernard. Auteur-e-s externes : Jean-François Oriane (Uliège), Catherine Fallon (Uliège), Corine Eyraud (Aix Marseille Univ), Magali Ballatore (Aix Marseille Univ) ». 15. <https://www.iweps.be/publication/la-wallonie-tire-son-plan-regards-croises-sur-la-gouvernance-par-les-plans-et-les-chiffres/>.

- Moeller, Nina I. 2020. « Analysis of Funding Flows to Agroecology – The Case of European Union Monetary Flows to the United Nations’ Rome-Based Agencies and the Case of the Green Climate Fund. » Centre for Agroecology, Water and Resilience, Coventry University. <https://www.cidse.org/wp-content/uploads/2020/09/AE-Finance-background-paper-final.pdf>.
- Moeller, Nina I., Matthias Geck, Colin Anderson, Carlos Barahona, Caroline Broudic, Remi Cluset, Fabio Leippert, et al. 2023. « Measuring agroecology: Introducing a methodological framework and a community of practice approach (submitted manuscript No. ELEMENTA-D-23-00042R1) ».
- Vermeulen, Margot, et Olivier De Schutter. 2020. « The Share of Agroecology in Belgian Official Development Assistance: An Opportunity Missed. CRIDHO Working Paper ». https://www.agroecology-pool.org/wp-content/uploads/2020/06/CRIDHO-2020-ODESchutter_Share-Agroecology-Belgian.pdf.

Rapports de la Commission des Comptes

- Rapport spécial 16/2021 : Politique agricole commune et climat - La moitié des dépenses de l'UE liées au climat relèvent de la PAC, mais les émissions d'origine agricole ne diminuent pas, <https://www.eca.europa.eu/fr/publications?did=58913>
- Rapport spécial 13/2020: Biodiversité des terres agricoles: la contribution de la PAC n'a pas permis d'enrayer le déclin, https://www.eca.europa.eu/fr/publications/SR20_13

Rapports de la Société civile

- CNCD : « PAC/Agriculture : L'Europe rate le train de la transition » : <https://www.cncd.be/pac-agriculture-europe-rate-le-train-transition>;
- European Environmental Bureau: “New EU Farm policies will worsen environmental crisis for years”: <https://eeb.org/major-new-eu-farm-policy-will-worsen-environmental-crises/>

ANNEXE 1. STRUCTURE DE LA BASE DE DONNEES

Intitulé des colonnes	Signification
ID	Numéro de référence unique par financement créé pour faciliter la manipulation des différentes lignes
Code	Code unique développé par instrument et décliné pour les différents financements d'un instrument
Politique	Information complémentaire quand l'information est disponible à savoir de quelle politique découle l'instrument
Instrument	Les instruments publics régionaux désignent des programmes, initiatives, aides ou politiques à travers lesquels des budgets publics sont libérés pour une période précise, en vue de certains objectifs
Financement	Chaque ligne de financements composant un instrument
Description	Textes trouvés pour détailler le financement. Description d'activités, des objectifs, des enjeux du financement.
Min_dec1	Ministère en charge
Min_dec2	En cas de plusieurs ministères en charge
Min_dec	Congrégation de l'information des deux colonnes précédentes
Org_comp	Direction en charge (n'a pu être complétée pour l'ensemble des financements)
Date_debut	Date de démarrage des financements
Date_fin	Date de clôture des financements
Durée	Différence entre les dates de démarrage et clôture
Budget	Budget total
Budg_an	Budget annuel obtenu par une division du budget par nombre d'années (découpage théorique)
Budg_consideré	Budget annuel multiplié par le nombre d'années considérées

Note : Structure développée par Sytra dans le cadre de la présente étude

ANNEXE 2. LISTE DES STRUCTURES RENCONTREES

Tableau 11. Liste des structures rencontrées pour la construction de la base de données

Structures rencontrées
SPW ARNE - Direction fonctionnelle et d'appui - Cellule budget
SPW ARNE - Cellule Intégration Agriculture et Environnement
SPW ARNE - Département du Développement, de la Ruralité, des Cours d'eau et du Bien-être animal
Direction du Développement durable
Wallonie Entreprendre

ANNEXE 3. LISTE DES « POINTS D'EXCLUSION » / RED LINES

Tableau 12. Liste des "red lines" établies par la méthodologie développée par Moeller et al (2023)

Titre	Description
OGM	Le projet se concentre sur l'introduction des OGM et des technologies d'édition du génome qui y sont associées.
Produits synthétiques	Le projet se concentre sur la promotion des engrais et des pesticides synthétiques.
Monoculture	Le projet se concentre exclusivement sur la promotion de la production extensive d'une seule culture de rente au détriment de stratégies diversifiées.
Productivité	Le projet se concentre exclusivement sur la productivité, ce qui entraîne la destruction évitable d'écosystèmes vitaux et de leurs services.
Systèmes de semences	Le projet promeut activement des réglementations et/ou des actions qui entravent et/ou détruisent les systèmes de semences locaux et gérés par les agriculteurs.
L'élevage industriel	Le projet se concentre sur l'intensification à grande échelle de la production animale (élevage industriel).
Femmes et groupes marginalisés	Le projet exclut ou discrimine activement les femmes et les autres groupes marginalisés.
Aliments transformés	Le projet se concentre exclusivement sur la promotion d'aliments hautement transformés et produits industriellement (à faible valeur nutritive).
Extractivisme	Le projet promeut la production de matières premières extractives sans valeur ajoutée locale.
Droits de l'homme	Le projet promeut des approches qui violent les droits, y compris les droits coutumiers.
Déplacement	Le projet entraîne le déplacement de populations locales et/ou l'accaparement de terres et de ressources.
Consentement	Le projet ignore ou contourne le consentement préalable, libre et éclairé des communautés concernées.
Participation	Le projet bloque ou ignore la participation des communautés concernées.

ANNEXE 4. TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE LES TREIZE PRINCIPES D'HLPE, LE NIVEAU DE GLIESSMAN ET LES PRINCIPES DE LA FAO

13 Principes agroécologiques du rapport HLPE	10 éléments d'agroécologie de la FAO	Outil ACT	Échelle de Gliessman
1. Recyclage	Recyclage	Circularité	Niveau 2
2. Réduction des intrants	Efficienc	Efficienc	Niveau 1
4. Santé animale		Régulation et équilibre	Niveau 2
5. Biodiversité	Diversité	Diversité	Niveau 3
7. Diversification économique		Diversité	Niveau 3
	Résilience	Résilience	
5. Biodiversité	Synergies	Synergies	Niveau 3
6. Synergie (gestion des interactions)		Synergies	Niveau 3
3. Santé des sols		Synergies	Niveau 3
8. Cocréation des connaissances (Connaissances locales et science globales)	Cocréation et partage de connaissances	Cocréation et partage de connaissances	Niveau 4
9. Valeurs sociales	Culture et traditions alimentaires	Culture et traditions alimentaires	Niveau 4
	Valeurs sociales et humaines	Valeurs sociales et humaines	Niveau 5
10. Equité		Valeurs sociales et humaines	Niveau 5
Économie circulaire et solidaire	Économie circulaire et solidaire	Économie circulaire et solidaire	Niveau 4
12. Gouvernance de la terre et des ressources naturelles	Gouvernance responsable	Gouvernance responsable	Niveau 5
13. Participation		Gouvernance responsable	Niveau 5

ANNEXE 5 – LISTE DES FINANCEMENTS NON EVALUES

Code	Financement	Titre
PWDR_09	PAC 2014-2022 PwDR	(Multitude d') Autres aides (non agricoles : M4, M6, M9, M19)
PWDR_12	PAC 2023-2027 PwDR	(Multitude d') Autres indemnités, aides, soutien, Leader & Assistance technique
BIO_17	Green deal Plan Bio 2030	17_L5 Aides financières - Soutenir financièrement le secteur bio wallon de manière transversale
FW_05	Food Wallonia	Financement du Conseil Wallon de Développement durable
AE_07	PAC Aides d'état	Programme d'aide en faveur de la participation des agriculteurs à des systèmes de qualité
AE_14	PAC Aides d'état	Régime d'aides régionales aux agriculteurs pour la transformation et la commercialisation de produits agricoles
OIP_05	OIP	ISSeP - Institut scientifique de Service public en Région wallonne
ENV_03	ENVieS	Révision du carnet de champ en tant que registre d'utilisateur professionnel de produits phytopharmaceutiques
DRD_01	Subsides toutes les directions	Titres multiples - non identifiés
PWRP_01	PWRP Sustainable Use Directive 2009/128/EC	Formation pour les professionnels travaillant avec des produits phytopharmaceutiques (PPP)
PWRP_04	PWRP	Inspection de l'équipement pour l'application de produits phytopharmaceutiques (PPP)
PWRP_05	PWRP	Annonce préalable des pulvérisations aux personnes potentiellement exposées
PWRP_06	PWRP	Protection du milieu aquatique
PWRP_07	PWRP	Protection des zones ciblées
PWRP_08	PWRP	Manipulation/stockage des produits phytopharmaceutiques et de leur emballage/résidus
PWRP_09	PWRP	Lutte intégrée contre les ennemis des cultures (IPM - Integrated Pest Management)
PWRP_10	PWRP	Indicateurs
PGDA_01	PGDA Directive Nitrate 91/676/CEE	Programme d'information - LE PGDA vise à lutter contre la contamination des eaux par les nitrates d'origine agricole. En détails: 1° réduire la pollution des eaux provoquée ou induite par le nitrate à partir de sources agricoles; 2° prévenir toute nouvelle pollution visée au 1°; 3° favoriser une gestion durable de l'azote et de l'humus des sols en agriculture
PGDA_02	PGDA	Missions d'encadrement et de coordination des agriculteurs
PGDA_03	PGDA	Évaluation et surveillance
CR_01	Code Rural	Collège des producteurs

ANNEXE 6 – EXTRAIT DES TABLEAUX DE SUBSIDES LABELLISES "AGRICULTURE" POUR LES MINISTRES WILLY BORSUS ET « NATURE, ENVIRONNEMENT » CELINE TELLIER POUR L'ANNEE 2019.

Tableau 13. Extrait du tableau de subsides enregistrés pour 2019 pour les ministres Willy Borsus et Céline Tellier

Bénéficiaire	Date Début	Date Fin	CP	Province	Thématique	Activité	Ministre	UAP/SPW (?)	Montant (€)
Association Wallonne du Cheval de Trait Belge	24/11 /2019	24/11 /2019	5590	Namur	Agriculture	concours de poulains	BORSUS WILLY	SPW ARNE	750
Centre agricole environnemental de Michamps	01/11 /2019	31/10 /2021	6600	Luxembourg	Agriculture	projet wallon collaboratif pour l'élevage et la...	B.W	SPW ARNE	157 850.
Centre Pilote wallon des Céréales et Oléoprotéagineux	01/01 /2019	31/12 /2019	5030	Namur	Agriculture	D65-7321-subvention fonctionnement comice agricole	B.W	SPW ARNE	797 400
Centre Provincial Liégeois des Productions Végétales et Maraîchères	01/01 /2019	31/12 /2019	4300	Liège	Agriculture	D65-7325 subvention fonctionnement chambres provinciales...	B.W	SPW ARNE	191 000
Fourrages mieux	01/11 /2019	31/10 /2021	6900	Luxembourg	Agriculture	projet wallon collaboratif pour l'élevage et la...	B.W	SPW ARNE	1 600
Adalia 2.0	01/10 /2019	31/12 /2020	5000	Namur	Nature, Environnement	pour la coordination des acteurs de la semaine...	T.C	SPW ARNE	52 200
Ardenne et Gaume	01/01 /2019	31/12 /2019	5500	Namur	Nature	travaux de gestion réserves naturelles	.C	SPW ARNE	551,38
Ardenne et Gaume	01/01 /2019	31/12 /2019	5500	Namur	Nature	travaux de gestion réserves naturelles	.C	SPW ARNE	47 027
BELGIBIER	03/10 /2019	28/02 /2020	6600	Luxembourg	Nature	subvention à l'entreprise Belgibier SRL en vue...	.C	SPW ARNE	441 210

Source : Le cadastre des subventions, Région wallonne, <https://subventions.wallonie.be/home.html>



Version : avril 2024

Recherche et rédaction : Amrom Caroline, Baret Philippe, Courtois Anne-Maud, Vandersteen Quentin

Cette étude a été menée par Sytra, équipe de recherche de l'UCLouvain, à la demande et avec le soutien financier d'Agroecology in Action.
